

A N N E X E S

Annexe I



LES RIVAUX DE 1947 : GUY MOLLET, LEON BLUM ET PAUL RAMADIER

**PART DU CAPITALISME D'ÉTAT ET DES NATIONALISATIONS
DANS LES PAYS D'EUROPE OCCIDENTALE EN 1957**

ÉNERGIE	FRANCE	ITALIE	ALLEMAGNE	GRANDE BRETAGNE
mines de charbon	100 %	100 %	20 %	100 %
production d'électricité	88 %	100 %	40 %	100 %
gaz de charbon	78 %	100 %	90 %	100 %
gaz naturel	100 %	92 %		
énergie atomique	100 %			100 %
TRANSPORTS				
chemin de fer	100 %	100 %	100 %	100 %
air	98 %	90 %	100 %	100 %
mer	37 %	80 %		
BANQUES ASSURANCES				
banque d'émission	100 %	100 %	100 %	100 %
autres banques	44 %	40 %		
assurances (risques)	43 %	15 %		
INDUSTRIE				
automobile	12 %	2,5 %	10 %	
constructions aéronautiques	61 %			
sidérurgie		60 %	4 %	dénationalisée
mines de fer		80 %	90 %	

BIOGRAPHIE RESUMEE DE GUY MOLLET (1)

M. Guy Mollet est né le 31 décembre 1905 à Flers(Orne). Son père, modeste tisseran, étant mort des suites de blessures reçues à la guerre de 1914-1918, c'est comme pupille de la nation et boursier d'Etat qu'il fait ses études. Il se destine d'abord à la Marine marchande mais ayant dû prendre un poste de maître d'internat au lycée du Havre, il se décide à rester dans l'enseignement. Licencié ès-lettres, il est nommé professeur d'anglais au lycée d'Arras, et publie une grammaire anglaise qui est remarquée.

De la lutte politique à la Résistance

Militant du Parti socialiste S.F.I.O. depuis 1923, M. Guy Mollet est bien connu depuis cette époque dans les milieux politiques et syndicalistes du Pas-de-Calais. En 1932, il est révoqué de son poste de professeur pour avoir mené campagne contre la politique d'André Tardieu, alors Président du Conseil.

Blessé et fait prisonnier pendant la campagne 1939-1940, il est rapatrié sanitaire en 1941. Dès son retour, M. Guy Mollet participe activement à la Résistance au sein du Comité d'action socialiste clandestin, puis à l'Organisation Civile et militaire (O.C.M.). Arrêté par la Gestapo en décembre 1943, il est relâché et doit aussitôt se cacher. Il gagne d'abord Paris, puis l'Yonne et enfin la Normandie où il rejoint le mouvement Libération-Nord et où il prend part à la bataille du débarquement. A la Libération, M. Guy Mollet est l'adjoint du responsable des groupements F.F.I. de Flers. Il regagne Arras où il devient secrétaire du Comité de Libération.

Le député du Pas-de-Calais

Directeur politique du journal "Le libre Artois", M. Guy Mollet est élu en 1945 maire d'Arras, et le 21 octobre suivant, député à l'Assemblée Constituante. Le 30 janvier 1946, il succède à M. André Philip comme Président de la commission de la Constitution. Réélu depuis le 2 juin, puis le 10 novembre 1946, il est Président du Conseil général du Pas-de-Calais.

(1) Biographie diffusée le 19 janvier 1956 par le Bulletin "Bilans politiques économiques et sociaux", N°503, hebdomadaire.

Secrétaire général de la S.F.I.O.

C'est le 4 septembre 1946 que M.Guy Mollet est désigné par le 38ème congrès du Parti socialiste comme secrétaire général, à la place de M.Daniel Mayer, démissionnaire. On ne manqua pas de faire remarquer alors combien son ascension politique avait été rapide, son activité ayant été avant la guerre concentrée sur le plan local. M.Guy Mollet n'avait jamais été délégué au congrès national. Il s'affirme comme un partisan décidé de la Troisième Force. En politique intérieure, il oriente la S.F.I.O. sous la direction de Léon Blum, vers la "lutte sur deux fronts" contre le communisme et contre le gaullisme. En politique étrangère, il milite pour une "troisième force" internationale entre l'Est et l'Ouest et une entente plus étroite entre la France et la Grande-Bretagne.

Un homme d'Etat européen

Ministre d'Etat dans le gouvernement formé par Léon Blum fin 1946, M.Guy Mollet se rend compte au début de l'année 1947 que le gouvernement Ramadier qui lui succède doit s'appuyer sur la droite et le centre. Il cesse de faire partie du ministère jusqu'en 1950. En août 1949, il est délégué français à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg dont il devient plus tard Président.

Le 6 juillet 1950, après la chute du gouvernement Queuille, le Président de la République le charge d'une mission d'information, qui permet la constitution du ministère Pleven. Ministre d'Etat chargé du Conseil de l'Europe dans le cabinet, M.Guy Mollet est nommé par l'Assemblée du Conseil de Strasbourg rapporteur de la Commission des affaires générales. Il se démet de cette charge en novembre 1950 et est élu quelques jours plus tard vice-président de cette Assemblée. Le 3 juillet 1950, il avait été délégué au Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

Le Front démocratique et social

M.Guy Mollet resta vice-président du Conseil dans le cabinet Queuille formé le 10 mars 1951, qui fut le dernier ministère de la première législature. Après les élections de juin 1951 qui réduisent le groupe S.F.I.O. à une centaine de membres et donnent la majorité aux groupes de la droite et du centre, le secrétaire général du Parti socialiste adopte la tactique de l'opposition et refuse de participer aux gouvernements Pleven, Faure, Pinay

et Laniel.

En 1953, après la chute du gouvernement Mayer, la longue crise ministérielle de juin-juillet et les grèves du mois d'août, M.Guy Mollet lance une campagne en faveur du "Front démocratique et social". Son but est de regrouper au Parlement et hors du Parlement toutes les forces politiques et syndicales décidées à promouvoir une politique de paix et de progrès social. Cette formation devrait, dans l'esprit de ses initiateurs, se réaliser d'abord à la base et non sur le seul plan parlementaire.

Le Front Républicain

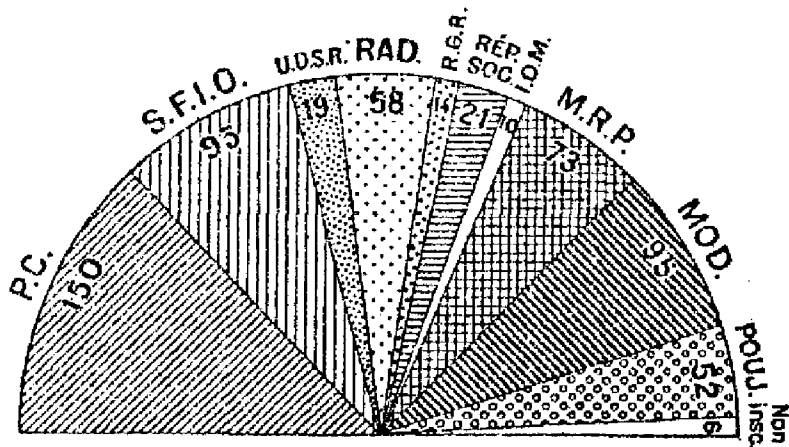
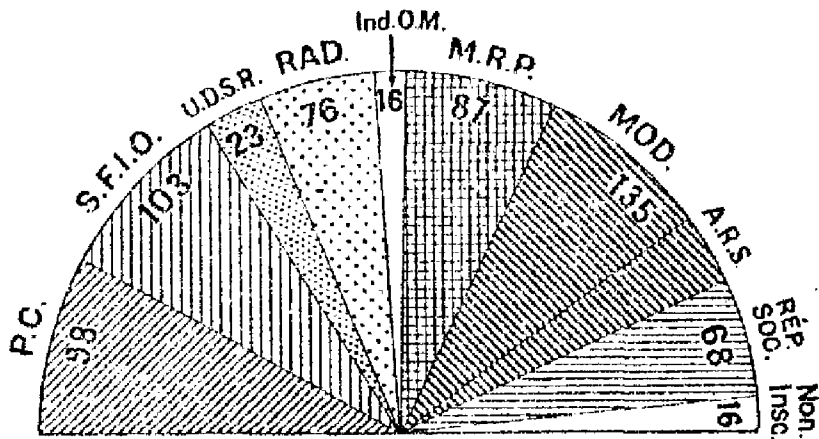
Le 45ème congrès national du Parti S.F.I.O. en juillet 1953 avait mis en évidence les divergences entre partisans et adversaires de la C.E.D. Il fut décidé alors, que lorsque le projet serait soumis à la ratification de l'Assemblée nationale, le Conseil national de la S.F.I.O. serait réuni pour fixer définitivement la position du groupe parlementaire. Après le rejet de la C.E.D. en août 1954 et l'exclusion temporaire des parlementaires indisciplinés, l'unité de la S.F.I.O. est fort compromise et il faut toute l'autorité de son secrétaire général pour la rétablir.

A la fin de la deuxième législature, aux côtés de M.Pierre Mendès-France, au sein du Front Républicain, M.Mollet conduit la S.F.I.O. à la bataille électorale. Il est réélu le 2 janvier 1956 dans le Pas-de-Calais avec 40 000 voix de plus qu'en 1951. Le Congrès national des 14 et 15 janvier confirme l'autorité du secrétaire général au sein d'un parti qui s'est déclaré prêt à assumer les responsabilités du pouvoir.

Collaborateur du "Populaire" et de la "Revue socialiste", M.Guy Mollet a publié plusieurs brochures. Il est chevalier de la Légion d'honneur.

ANNEXE IV

La composition de l'Assemblée Nationale avant et après les élections du 2 janvier 1956 (1)



(1) "L'année politique 1956", p.487

DECLARATION D'INVESTITURE
PRONONCEE DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE
PAR M. GUY MOLLET (31 janvier 1956) (1)

Au début de cette législature, il me faut, le premier, assumer la tâche de rassembler une équipe ministérielle autour d'un programme et de venir développer ce programme devant vous. Je voudrais le faire avec sincérité et loyauté en évoquant successivement les principaux problèmes qui se posent au pays.

Je citerai d'abord ceux de ces problèmes qui relèvent plus de l'initiative parlementaire que de celle du gouvernement, mais dont la solution constitue cependant une condition préalable à tout redressement durable de la situation en France.

Le premier est celui de la réforme de nos institutions.

Pour avoir pris quelque responsabilité dans l'élaboration de l'actuelle Constitution, il m'est plus difficile qu'à beaucoup d'entre vous de me montrer sévère à son égard. Je reconnais cependant volontiers la nécessité de lui apporter sans délai certaines modifications qui s'imposent.

En particulier, s'il vient d'être fait un usage au moins controversé du droit de dissolution, nous ne devons pas pour autant renoncer à apporter sur ce point à la Constitution les changements qui permettront de renforcer la stabilité du pouvoir exécutif et, par là-même, d'affermir l'autorité de l'Etat.

Je souhaite que l'Assemblée se saisisse sans attendre des propositions que plusieurs de nos collègues ont déjà soumises sur ce point. Il me faut indiquer que, quel que soit son souci de respecter l'entière souveraineté du Parlement, le gouvernement estimerait de son devoir d'intervenir si l'Assemblée ne concluait pas rapidement.

(1) "L'année politique 1956", p.459-464

Le deuxième problème posé à l'Assemblée est celui de la réforme électorale.

Le pays souhaite un système clair et simple. Je me félicite, à cet égard, de l'initiative qui vient d'être prise par le groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Je souhaite que l'Assemblée Nationale l'examine dans les plus courts délais.

N'attendons pas les derniers mois de notre mandat pour discuter à la hâte, dans la passion, de tels projets, au risque, une fois de plus, d'aboutir à conserver un système que le pays a manifestement condamné.

Il est donc nécessaire que, dès le début de la législature, parlementaires comme électeurs connaissent la loi qui s'appliquera lors du renouvellement de l'Assemblée.

C'est une décision que nous devons avoir derrière nous, et nous pas devant nous. Le gouvernement n'hésitera pas, s'il le faut, à contribuer à cette décision.

Le troisième problème est celui des méthodes parlementaires, ou plus précisément, du règlement de notre Assemblée. Si je ne puis que réprover, et profondément, les attaques injustes dirigées par certains contre le régime ou même contre les élus en tant que tels, il me faut cependant reconnaître que les méthodes de travail de notre Assemblée sont souvent mauvaises, qu'elles paralysent, qu'elles usent les hommes. Les anciens parlementaires le savent bien, les nouveaux vont vite l'apprendre.

Vous pourriez estimer qu'une telle réforme ne regarde pas le gouvernement. Si pourtant je l'évoque, c'est que l'expérience m'a appris que l'insuffisante organisation du Parlement nuit autant à l'action du pouvoir exécutif qu'à l'action législative elle-même.

Nos méthodes de travail sont inhumaines. J'en pourrais porter en ce moment témoignage. Elles découragent chacun, elles épuisent les

meilleurs.

Si l'Assemblée le lui permet, le gouvernement est prêt à s'associer à elle pour rechercher et étudier les améliorations nécessaires dans ce domaine.

Un dernier problème encore relève de votre initiative, un problème sur lequel les prudents et les sages penseront que je ferais mieux d'être silencieux : celui de la laïcité de l'Etat, plus précisément de la question scolaire.

Le gouvernement - ai-je besoin de le dire ? - assurera d'abord l'application de la loi, de toute la loi : autant que la liberté de conscience, il respectera et fera respecter la complète indépendance de l'Etat à l'égard des Eglises.

Des propositions ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée. Elles tendent à abroger certaines mesures votées au cours de la précédente législature. Le gouvernement, en tant que tel, ne prendra pas position dans ce débat. Les hommes qui y participent arrêteront librement leur attitude et s'acquitteront, chacun pour son compte, des engagements qu'ils ont pris devant les électeurs.

Personnellement, j'ai conscience de n'avoir jamais failli à une parole donnée. Le parti qui est le mien s'honore de tenir toujours sans défaillance les promesses faites. Personne ne peut donc s'attendre que, pour un avantage politique, nous puissions renoncer à votre estime et à la nôtre.

En ayant terminé avec les questions que la tradition, ou les précédents, réservent à l'initiative parlementaire, j'en viens maintenant à définir la politique du gouvernement face aux graves problèmes qui sont actuellement posés à la France.

L'urgence justifie pleinement que je commence par le plus pres-

sant, par le plus douloureux d'entre eux : l'Algérie.

C'est celui auquel le gouvernement doit donner la première place. Il domine tous ceux que la France doit résoudre. C'est à lui que le président du Conseil consacrera ses premiers efforts en s'y attachant personnellement.

L'envoi à Alger d'un ministre résidant, charge qui a été confiée à une personnalité éminente, à l'abnégation de laquelle je veux rendre hommage, la présence à ses côtés de deux secrétaires d'Etat, témoignent de la volonté du gouvernement d'agir promptement et de faire rigoureusement respecter ses décisions.

Au cours des récentes semaines, et plus particulièrement durant ces tout derniers jours, je me suis livré à une enquête que j'ai voulue scrupuleuse. Elle m'a conduit d'abord à penser qu'il faut bannir du débat toute querelle sur les mots : assimilation, intégration, association, fédération, etc. D'autant que, lorsqu'on va plus loin dans l'examen, on s'aperçoit que les mesures seraient pendant longtemps les mêmes, qu'elle que fût l'option théorique choisie. Elles correspondraient toutes à la même préoccupation : créer davantage de liberté et d'égalité.

Ce qui importe donc aujourd'hui, ce n'est pas d'opposer des théories, c'est affirmer une volonté, de fixer des objectifs, des intentions et, si possible, des méthodes.

L'objectif de la France, la volonté du gouvernement, c'est, avant tout, rétablir la paix, libérer de la peur les esprits des uns et des autres, et, pour cela, obtenir que cessent le terrorisme et la répression aveugle.

C'est ensuite promouvoir l'évolution démocratique des institutions, organiser la coexistence des deux éléments de la population que l'histoire a associées et que nous ne permettrons pas de voir séparer, et assurer le développement économique et social du pays.

C'est donc maintenir et renforcer l'union indissoluble entre l'Algérie et la France métropolitaine.

Est-il besoin d'insister sur ce que deviendrait la France sans l'Algérie et l'Algérie sans la France ? Entre elles, l'histoire, les contacts humains et les échanges économiques ont tissé des liens indispensables et profitables à l'une comme à l'autre.

C'est en même temps reconnaître et respecter la personnalité algérienne et réaliser l'égalité politique totale de tous les habitants de l'Algérie.

A qui nous adresserons-nous ? Deux groupes principaux forment l'Algérie :

Une minorité importante d'origine européenne, elle-même divisée. A côté de quelques hommes dont l'égoïsme à courte vue est, pour une lourde part, responsable de la situation, elle est composée aussi de personnes d'origine modeste, de travailleurs consciencieux et dévoués à leur pays. C'est par eux, c'est à travers eux que la France est présente en Algérie.

D'autre part, une population autochtone chaque jour plus nombreuse. Si elle contient, hélas ! une minorité de forcenés et de criminels, son immense majorité n'aspire qu'au maintien des liens avec la France. Encore faut-il que celle-ci assure une égalité totale de droits à ces Musulmans dont personne n'a jamais contesté l'égalité des devoirs.

Les données connues, les objectifs fixés, essayons de définir des méthodes.

Il doit être solennellement affirmé par l'Assemblée Nationale aujourd'hui que le sort futur, définitif, de l'Algérie ne sera en aucun cas déterminé unilatéralement.

Il sera ensuite affirmé, sans équivoque - et cela découle de notre premier principe - que nous n'accepterons pas qu'une solution de force

soit imposée ou qu'un élément de la population prétende seul dicter ses conceptions à l'autre.

Pour l'essentiel, c'est donc dans la confrontation et la discussion que sera défini le statut futur de l'Algérie et trouvée une solution qui assure à chacun le respect total de ses droits en même temps qu'elle exige de lui l'accomplissement rigoureux de ses devoirs.

Comment organiser cette discussion ?

Le gouvernement entend que, dans les plus brefs délais, il soit procédé à une véritable consultation populaire par de libres élections au collège unique, ce qui implique une réforme électorale. Je ne veux pas me prononcer aujourd'hui sur l'ordre chronologique dans lequel devront se dérouler les élections à envisager : représentation au Parlement français, à l'Assemblée Algérienne - qui devra alors être dissoute, aux assemblées locales.

Le gouvernement soumettra à bref délai à l'Assemblée les textes qui lui donneront les pouvoirs nécessaires pour réaliser certaines réformes préalables, notamment la réforme de l'organisation municipale, la réforme de la fonction publique et celle de l'administration en Algérie.

Les décisions fondamentales que je viens d'énumérer amèneront un changement de climat.

Si, dans l'immédiat, le potentiel militaire des forces déployées en Algérie ne peut encore être diminué, leur efficacité par contre sera accrue par des réformes simples de leur structure et de leur utilisation, qui les adapteront mieux aux conditions de leur emploi local. Les besoins des troupes seront satisfaits et leur relève assurée.

Dans le même temps qu'il garantira ainsi la sécurité des personnes et des biens, le gouvernement entend que soit rendue évidente la volonté de la France de réaliser l'apaisement nécessaire des esprits.

Outre les indispensables réformes de l'Administration et de la fonction publique que j'ai déjà mentionnées, il procèdera à la libération des détenus politiques, sans confusion possible cependant avec ceux qui ont fait l'objet de procédures pénales régulières.

Il prendra également une série de mesures urgentes et indispensables d'ordre économique et social, tout spécialement pour poursuivre et développer le programme de grands travaux et pour combattre la misère par des distributions de vivres et de textiles.

Le gouvernement attache aussi la plus grande importance à la réalisation de la réforme agraire.

Dans ce drame algérien où la France joue son destin, le gouvernement a le devoir de dire la vérité au pays et d'agir. Sans cela, les événements risqueraient de conduire à l'irréparable, ce que peuvent et que doivent éviter l'initiative et la volonté française.

Le monde attend beaucoup de la France, de sa générosité traditionnelle, de son audace à montrer le chemin des grands changements salutaires. Ce rôle ne sera assumé pleinement que si nous nous montrons également audacieux et généreux envers l'ensemble des peuples d'Outre-Mer.

Les responsabilités qu'a acceptées la France dans ces territoires donnent à ceux-ci le droit de compter sur notre aide. Le gouvernement ne faillira pas à cette obligation, qu'il s'agisse de crédits d'investissement ou de la définition des relations économiques entre la métropole et les territoires d'Outre-Mer. En même temps, il s'attaquera à une tâche plus lourde qui peut être la grande oeuvre de cette législature.

La France s'est engagée, dans le préambule de la Constitution, à "conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires". Elle doit tenir parole.

Ce que prescrit la Constitution, l'évolution historique l'impose d'ailleurs. Amener les territoires d'Outre-Mer à gérer démocratiquement leurs propres affaires, c'est-à-dire à assurer le fonctionnement démocratique de leurs institutions, voilà notre programme.

Que signifie cela ? Etendre le collège unique à tous les territoires et assurer la loyauté des élections. Augmenter le nombre des municipalités de plein exercice. Accroître les pouvoirs des Assemblées territoriales. Mettre en place des organes d'exécution. Réaliser la déconcentration et la décentralisation administratives. L'énumération - vous le savez bien - n'est pas limitative.

Nous voulons agir vite, sans hésitation et surtout en faisant une totale confiance aux populations autochtones qui ont aujourd'hui le droit et la capacité de jouer pleinement leur rôle dans la vie économique de leur propre pays. C'est le message que je veux leur adresser, aux jeunes en particulier. La France ne les décevra pas.

Je demande en particulier à l'Assemblée de condamner avec moi, parce qu'il est la négation même des principes démocratiques et du génie français, le racisme dans toutes ses manifestations, d'où qu'elles viennent, de ceux qui se croient d'une race supérieure, comme de ceux qui ont souffert d'être traités en race inférieure.

Nous montrerons à ces peuples amis que, fidèle à sa mission émancipatrice, la France les conduit à la liberté. En même temps, nous ne permettrons pas que des agitateurs, qu'ils soient locaux ou étrangers, exploitent des aspirations légitimes pour amener à des régimes où, certes, il n'y aurait plus de direction française, mais où il n'y aurait pas davantage, sinon moins, de liberté ni de gestion démocratique.

Le gouvernement aura à engager immédiatement avec le gouvernement de Sa Majesté le Sultan du Maroc les négociations qui, fondées sur l'indépendance reconnue à l'Empire chérifien, aboutiront à la nouvelle définition des liens unissant les deux pays. Les accords à conclure consacreront

ront et organiseront l'interdépendance du Maroc et de la France. Ils devront garantir les droits acquis. Ils assureront l'avenir de ces centaines de milliers de Français qui ont été les pionniers du Maroc moderne.

Le gouvernement français sera heureux d'accueillir à Paris Sa Majesté Sidi Mohammed ben Youssef et de lui dire, à cette occasion, combien il se félicite de sa volonté de doter son pays d'un régime constitutionnel moderne.

J'ai le ferme espoir que le gouvernement marocain d'union, présidé par le glorieux soldat qu'est Si Bekkaï, usera de toute son autorité morale pour faire cesser la rébellion du Rif qu'aucune considération nationale marocaine ne justifie.

Dans la négociation qui s'ouvrira à Paris dans les plus courts délais, la France veillera, bien entendu, à ce que les engagements internationaux concernant le Maroc soient respectés. Elle attend des Puissances étrangères qu'elles reconnaissent comme elle-même que l'évolution de l'Empire chérifien ne saurait être entravée par les dispositions surannées de certains traités.

En Tunisie, les principes de notre politique ne seront pas différents. La charte de nos rapports, ce sont les conventions du 3 juin 1955 qui ont proclamé l'autonomie interne de la Tunisie et qui ne s'opposent pas à ce qu'elle bénéficie de l'indépendance dans une interdépendance organisée.

L'édifice de la Communauté franco-tunisienne pourra être ainsi parachevé, notamment par l'extension des organismes de coopération et la mise en oeuvre du principe de la réciprocité des droits civiques. Dans l'esprit de l'initiative historique du président Pierre Mendès-France, les conventions de juin 1955 permettront de concilier les aspirations du jeune Etat tunisien avec les impératifs de la solidarité franco-tunisienne.

Le gouvernement ne s'en tiendra pas à l'achèvement de l'oeuvre entreprise pour établir, sur des bases politiques nouvelles et modernes, les rapports si étroits et si anciens qui unissent la France au Maroc et à la Tunisie. Il est conscient de la gravité des problèmes économique et sociaux qui se posent à ceux qui ont désormais la responsabilité des affaires publiques de ces pays. Il recherchera avec eux les meilleurs moyens pour leur permettre, par l'assistance technique et financière de la France, d'affranchir les masses marocaines et tunisiennes du cauchemar du chômage et du sous-emploi, et d'assurer l'avenir matériel de ces populations dont la moitié ont moins de vingt ans.

Qu'il s'agisse de la Tunisie ou du Maroc, le premier devoir du gouvernement sera d'assurer la vie, la liberté et les droits de ceux de nos compatriotes qui ont contribué, par leurs efforts, par leurs sacrifices, à édifier ces pays et qui aideront encore à en faire des Etats modernes.

Certains rencontreront, dans leurs emplois ou dans leurs entreprises, des difficultés parfois graves d'adaptation aux conditions nouvelles. La Nation saura leur apporter les témoignages positifs de sa solidarité.

C'est au sein d'institutions communes avec la France, librement définies et acceptées, que le Maroc et la Tunisie assureront le plein épanouissement de leur indépendance. Ce principe de l'interdépendance est posé. Il doit maintenant être traduit dans le concret, afin de maintenir et de développer la solidarité qu'on crée la géographie, l'histoire, les intérêts et la similitude des aspirations.

J'en viens à la politique internationale. Rien, en effet, ne sera valable, dans aucun domaine, si la France n'apporte pas d'abord sa contribution à la consolidation de la paix.

La paix, la paix intérieure, la paix Outre-Mer, la paix mondiale : c'est sous ce signe que je voudrais placer toute l'action du gouvernement.

En matière internationale, il vouera toutes ses forces à l'établissement d'une paix véritable fondée sur la confiance réciproque des peuples et des Nations. Cet objectif explique et justifie trois de ses préoccupations essentielles : solidarité des nations libres, désarmement général et contrôlé, construction européenne. C'est à ces points que je me limiterai.

Solidarité des nations libres. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord a été et demeure la garantie du maintien de la paix et de la liberté.

Parce que nous sommes des pacifistes, épris de sécurité collective, parce que nous sommes des démocrates, nous sommes résolument partisans de la renforcer chaque fois qu'il est possible.

Ainsi que l'affirmait à cette même place M. Pierre Mendès-France le 17 juin 1954, il suffirait que l'Alliance atlantique fût compromise pour que les pires dangers se profilent à l'horizon.

La consolidation de notre système de défense, du front uni des pays alliés, doit aller de pair avec une volonté permanente, inlassable, de négociation avec l'Union soviétique en toutes circonstances, sur tous les problèmes. Négocions toujours, partout, sans parti pris, mais sans faiblesse, en rejetant aussi bien le négativisme que l'abandon, le refus systématique que l'accord payé au prix de n'importe quelle concession.

Négocions avec l'U.R.S.S., mais à quel problème convient-il de donner la priorité ? Au cours des dernières conférences, les débats se sont concentrés sur trois grandes questions : le rétablissement de l'unité allemande, la sécurité européenne et le désarmement. La controverse, dans les deux conférences de Genève, a porté sur le caractère prioritaire de la réunification allemande - selon les Occidentaux - ou de la sécurité européenne - selon les Russes. Le résultat a été l'immobilisme ; on pouvait s'y attendre.

Persévérer dans cette voie, c'est courir le risque du maintien indéfini du *statu quo*. Peut-être est-ce le vœu secret de la Russie. Ce ne peut certainement pas être l'attitude permanente des nations libres.

Le gouvernement, en accord avec nos Alliés, recherchera une nouvelle approche. Tirant les leçons de Genève, il estime que la préoccupation dominante doit être aujourd'hui les négociations en vue d'un désarmement général, simultané et rigoureusement contrôlé.

Personne ne sous-estimerait ici l'immense retentissement que la conclusion d'un premier accord de désarmement, même limité, aurait dans l'opinion mondiale. Le climat des rapports internationaux en serait transformé. Des problèmes qui apparaissent aujourd'hui comme insolubles se présenteraient dans des perspectives totalement nouvelles, avec l'espoir d'un règlement pacifique.

L'équilibre du monde ne serait plus cette "Balance of terror" dont parlait Churchill : la grande peur qui empoisonne les rapports internationaux commencerait à se dissiper. On pourrait enfin parler d'une détente véritable.

Le gouvernement entend prendre toutes les initiatives de nature à faire avancer les travaux de la Sous-Commission du Désarmement de l'Organisation des Nations Unies, où le représentant de la France a déjà joué un rôle de premier plan, digne de la tradition pacifique de notre pays.

Notre représentant, mon ami Jules Moch, a qui je veux rendre ici hommage, définissait ainsi, le 6 décembre 1955, à la Commission politique de l'Assemblée générale de l'O.N.U., les grandes lignes de la politique française : nécessité d'un contrôle sans faille, particulièrement en matière d'armes atomiques, mais à établir parallèlement à la réduction des armements. Il utilisait cette formule frappante : ni, isolément, contrôle sans désarmement, ni désarmement sans contrôle, mais, pas à pas, tout le désarmement actuellement contrôlable.

L'inflation est une duperie pour les salariés et les économiquement faibles. Elle ruine l'épargne et ne bénéficie qu'aux spéculateurs.

La dévaluation monétaire, bien que la disparité des prix français et étrangers et les mesures de correction qui furent prises par les gouvernements précédents créent une situation monétaire artificielle, comporte plus de dangers que d'avantages. Elle conduirait à faire payer moins de produits étrangers par un plus grand nombre d'heures de travail français.

Si la situation actuelle présente de nombreux éléments inflationnistes, notre industrie et notre agriculture sont loins d'être au terme de leur expansion. Or, l'expansion économique constitue le seul moyen, avec une politique financière rigoureuse, de sauver la monnaie. Elle doit donc être poursuivie avec ténacité.

En matière agricole, l'organisation des marchés permettra d'éviter des pressions trop marquées sur les prix des produits alimentaires tout en accroissant les débouchés intérieurs et extérieurs de notre agriculture. L'abaissement des coûts de production des entreprises sera encouragé par un effort d'équipement qui portera, en particulier, sur les petites et moyennes exploitations, jusqu'à présent délaissées, par la reconversion, réalisée avec prudence, d'une partie de l'agriculture française, par le développement de l'enseignement et de la vulgarisation agricoles et par le plein emploi.

Le plein emploi n'est pas moins nécessaire en matière industrielle. Le gouvernement fera l'effort indispensable pour assurer une meilleure utilisation de la main-d'oeuvre.

Compte tenu des progrès de la technique qui tendent à réduire le volume de la main-d'oeuvre pour une production déterminée, le plein emploi exige une large expansion économique. Le volume et la répartition actuels des investissements ne répondent pas aux besoins réels de la France au cours des prochaines années.

Aussi, indépendamment de l'effort qui sera tenté dès le début de cette année, le gouvernement élaborera un troisième Plan de Modernisation et d'Équipement. Ce plan portera aussi bien sur le développement des industries lourdes et des industries de transformation, que sur le programme de construction. Dans ce domaine, il ne s'agira plus simplement de lancer des chiffres, mais de prévoir les moyens techniques pour les entrepreneurs de réaliser les programmes fixés par le gouvernement.

Les petites et les moyennes entreprises doivent bénéficier, elles aussi, de la modernisation et de la reconversion nécessaires. Nous réduirons autant que faire se peut le coût du crédit et nous inviterons les banques à jouer leur rôle normal, qui devrait consister à aider les entreprises les plus utiles, même si elles sont les plus faibles, et non les entreprises superflues, même si elles présentent de solides garanties financières.

L'effort d'expansion et d'investissement portera tout particulièrement sur l'Algérie, où le sous-emploi et le niveau d'existence réduit des populations musulmanes constituent un des facteurs qui encouragent la révolte.

Les pays d'Outre-Mer seront aussi aidés à mieux utiliser les ressources de leur sol et de leur sous-sol.

Nous devons, dans ces territoires, former sur place le plus grand nombre possible de techniciens, de manière à y concilier le progrès technique et l'accession des populations autochtones aux emplois de direction de leur économie.

Il serait vain d'entreprendre une politique économique à long terme si nos travailleurs n'étaient pas parmi les premiers bénéficiaires des résultats obtenus.

En matière sociale, l'Assemblée précédente a pris des engagements, notamment à l'égard des fonctionnaires et des anciens combattants. Le

gouvernement tiendra, évidemment, ces engagements. Il lui paraît nécessaire, pour susciter la confiance des travailleurs et les associer étroitement à son action, de prendre un certain nombre de mesures afin de supprimer des injustices sociales flagrantes.

Nous ne ferons que ce qui sera possible, mais nous ferons tout ce qui sera possible et compatible avec une défense rigoureuse de la monnaie.

Parmi les mesures qui s'imposent d'urgence apparaît la suppression progressive, par étapes aussi rapprochées que possible, des abattements de zone.

Dans un autre domaine, il nous faut bien constater que les espoirs qui étaient nés du retour au régime des conventions collectives ne se sont pas tous réalisés. Sans doute plusieurs conventions ont-elles été signées. Elles l'ont été presque exclusivement dans les branches où le progrès technique est le plus poussé et l'action syndicale la plus puissante.

Le gouvernement entend s'entremettre pour que les organisations de travailleurs et d'employeurs puissent confronter leurs points de vue et aboutir à des accords raisonnables fondés sur la situation économique des branches d'activité et des différentes régions de notre pays.

D'ores et déjà, certaines entreprises ont porté la durée des congés payés à trois semaines. Le gouvernement entend généraliser cette mesure, qui permettra aux travailleurs une détente annuelle dont ils ont besoin.

Il est une catégorie sociale en faveur de laquelle nous estimons nécessaire de faire un effort immédiat et particulier, ce sont les vieilles et les vieux.

Leur situation est aujourd'hui tragique : tragique dans ses insuffisances, tragique dans ses inégalités. Si certains d'entre eux bénéficient de retraites, modestes mais assurées, d'autres par contre,

vivent dans une situation voisine de la misère : ouvriers qui n'ont pas cotisé pendant le nombre d'années nécessaire, agriculteurs affiliés à des caisses déficitaires, commerçants ou artisans bénéficiant de prestations réduites, économiquement faibles auxquels l'Etat accorde une aide que l'on ferait mieux de baptiser aumône.

Un véritable Fonds national Vieillesse, dont l'objectif essentiel doit être d'assurer une même retraite minima et décente à tous les Français doit permettre d'améliorer dès maintenant les situations les plus difficiles.

Nous savons que, sur ce point, il nous faudra demander à l'Assemblée un effort particulier de financement.

Je croyais pouvoir être certain, j'allais dire je suis certain, qu'aucune objection ne tiendrait en face de cette vérité d'évidence : ceux qui ont fait de la France ce qu'elle est, de nous ce que nous sommes, ont acquis des droits sur la Nation.

Je suis convaincu qu'il n'est pas un seul député sur ces bancs qui ne comprendra que l'effort exigé par la situation actuelle de nos vieilles et de nos vieux est moins un geste de solidarité nationale que le moyen de s'acquitter, partiellement encore, d'une dette sacrée.

Le gouvernement n'entend engager aucune dépense nouvelle sans proposer en même temps à l'Assemblée les moyens de financement nécessaires, assortis du maximum d'économies réalisables sur les postes budgétaires qui ne sont pas relatifs à l'équipement et aux travaux. Il ne suffira d'ailleurs pas d'assurer l'équilibre des charges nouvelles, il faudra tenter un effort patient pour réduire un déficit budgétaire dont l'importance risque de peser un jour - et de peser lourdement - sur notre situation monétaire.

Sans doute devons-nous continuer à utiliser le plus largement possible et à des fins soigneusement choisies les capitaux actuellement

abondants sur le marché. L'épargne doit servir à produire et non à dépenser. Ainsi les dépenses ordinaires de l'Etat doivent-elles être couvertes par des ressources ordinaires.

Le gouvernement proposera à l'Assemblée une réforme fiscale - dont la précédente Assemblée a déjà été informée - fondée sur des idées de simplification, d'efficacité et de justice. En particulier, la réforme comportera la suppression totale du rôle de collecteurs d'impôt attribué jusqu'ici aux petits commerçants et artisans - mieux informé, d'ailleurs chacun devrait savoir qu'il s'agit là d'un vieux projet - et une transformation profonde du régime des finances locales.

Le gouvernement déterminera dans quelle mesure il lui sera nécessaire, en matière économique et sociale, de demander au Parlement certaines délégations de pouvoir.

Il s'efforcera de limiter celles-ci et de recourir autant que possible à la procédure des lois-cadres qui fut maintes fois définie devant l'Assemblée Nationale.

Voilà ce que nous vous proposons de réaliser. J'ai essayé de ne dissimuler aucune difficulté. Nous ne nous les dissimulons pas à nous-mêmes. Nous courons deux risques : celui de décevoir les espérances légitimes, celui - plus grave encore - de créer des espoirs exagérés, sources, à leur tour, de déceptions et de découragement.

Nous le savons. Nous avons choisi. Nous l'avons fait avec une modération et un sens de la mesure sur lesquels certains, depuis quelques jours, se sont plu à ironiser. Qu'ils ne s'y trompent pas. Nous voulons peu, mais nous le voulons bien.

Un autre reproche fait au gouvernement qui se présente devant vous, c'est d'être une formation minoritaire. En fut-il jamais autrement dans la précédente législature pour les équipes qui ont affronté la décision de l'Assemblée ? Votre vote de tout à l'heure tranchera cette vaine querelle.

L'importance des problèmes posés à la Nation, tant en matière internationale qu'en matière intérieure, et particulièrement en ce qui concerne l'Algérie, est telle qu'une politique à la fois audacieuse et sage ne peut être pratiquée qu'au nom d'une majorité importante du peuple français dont vous êtes les représentants.

Au cours de la dernière législature, il est arrivé plusieurs fois au parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir, de taire certaines de ses exigences les plus légitimes au profit d'une nécessité supérieure. Ce fut le cas, par exemple, lors du débat qui décida du sort du Maroc.

Voici que les hommes de toutes opinions qui siègent ici sont placés devant une option semblable : il leur faudra prendre leurs responsabilités comme le gouvernement est prêt à prendre les siennes.

Si vous donnez la vie à ce gouvernement, votre vote le liera puisqu'il prend l'engagement de réaliser son programme. Quiconque aussi votera pour lui sera engagé sur ce programme.

Nous concluons un contrat dont vous connaissez maintenant les termes.

Dans des circonstances normales, je pourrais considérer que j'en ai terminé. Mais l'heure est grave. Je peux même dire, après l'expérience que je viens de vivre pendant trois jours et ce que j'ai pu apprendre, que nous sommes à une heure dramatique où se joue le sort de l'Algérie, donc le sort de la France.

Aussi ai-je le devoir d'insister une dernière fois : l'opinion mondiale attend de nous, de notre courage, de notre générosité, que la France fasse oeuvre de justice, de progrès et de paix.

APPEL AU "CESSEZ LE FEU" EN ALGERIE
LANCE PAR M. GUY MOLLET, PRESIDENT DU CONSEIL
(28 février 1956) (1)

En ces heures graves où se joue le destin de l'Algérie et de la France, le gouvernement m'a demandé d'adresser une déclaration solennelle à toute la population, à celle de la métropole et à celle de l'Algérie.

A tous, le gouvernement rappelle la politique de la France. La France reconnaît et respecte la personnalité algérienne. L'Algérie est et restera indissolublement liée à la France métropolitaine.

Le statut futur définitif de l'Algérie ne sera, en aucun cas, fixé unilatéralement. Il résultera d'une libre discussion avec les représentants élus de la population algérienne. A la collectivité musulmane, le statut devra assurer la reconnaissance et le respect de son originalité et de ses droits.

A la collectivité d'origine européenne, il assurera de la même façon sa part légitime. Aux uns et aux autres, il garantira une justice égale, qu'il s'agisse d'assurer le respect de la loi, la démocratie politique comme la démocratie sociale.

Pour discuter ce statut définitif, le gouvernement aura pour interlocuteurs ceux que choisira la population de l'Algérie, librement consultée. Toute l'action du gouvernement tend à rendre possibles ces élections. Elles ne peuvent se tenir que le calme revenu dans une Algérie pacifiée.

Comme il s'y est engagé, le gouvernement prendra immédiatement les mesures de progrès économique et social et de réforme de l'Administration qu'il a annoncées.

(1) "L'année politique 1956", p.503

A cette fin, il déposera dès demain sur le bureau de l'Assemblée le projet lui conférant les pouvoirs spéciaux indispensables.

Mais il ne pourra libérer l'Algérie de la haine et de la peur qu'avec le concours de tous.

A tous les Français sans exception, le gouvernement demandera un immense effort commun. Il sait pouvoir compter sur l'union et la volonté de la Nation.

Aux Algériens d'origine européenne, le gouvernement déclare : votre vie, la vie des vôtres, vos biens, vos droits, seront protégés. Le gouvernement vient de décider, à la demande de M. le Ministre résidant, les premières mesures indispensables pour assurer la sécurité de tous.

Mais le gouvernement attend aussi de vous que vous acceptiez la politique de progrès qu'il a définie, que vous vous consacriez à sa mise en oeuvre pour que soit réalisé, avec nos frères musulmans, le partage équitable des ressources, du travail et des responsabilités.

Je me tourne maintenant vers les Musulmans, vers tous les Musulmans d'Algérie. Au nom du gouvernement, je renouvelle et je précise devant eux un engagement solennel : il faut que les armes se taisent, et des élections libres et loyales seront alors organisées dans les trois mois qui suivront la cessation des combats et des actes de violence.

Musulmans, vous saurez que nous voulons la pacification de l'Algérie. Cette pacification doit intervenir par notre commune volonté.

Vous avez aujourd'hui le moyen de faire connaître vos aspirations et de choisir librement vos représentants. Le gouvernement français vous l'offre solennellement et vous en garantit l'exécution. En sera-il parmi vous qui, par leur refus de mettre un terme aux combats, prendront devant le monde et l'histoire la responsabilité tragique de ren-

dre la situation irréversible, d'empêcher votre émancipation pacifique et de tuer la fraternité franco-musulmane ?

La France loyale et généreuse vous offre la justice et l'égalité. Si vous les rejetez, si vous acceptiez que se creuse davantage le fossé, si vous n'étiez pas d'accord avec nous pour empêcher que se poursuivent des crimes que réprouvent toutes les religions, comme toutes les lois civiles, des crimes contre les femmes, les enfants et les vieillards, la France serait alors contrainte de mobiliser toutes ses ressources pour assurer par tous les moyens la sécurité des populations.

Je ne peux croire que cet appel que j'adresse à tous avec toute ma conviction ne sera pas entendu.

La France veut la paix. Elle veut édifier en Algérie une Communauté franco-musulmane libre et fraternelle. Vous lui ferez confiance.

LOI SUR LES POUVOIRS SPECIAUX EN ALGERIE (16 mars 1956) (1)

LOI n° 56-258 DU 16 mars 1956 AUTORISANT LE GOUVERNEMENT
A METTRE EN OEUVRE EN ALGERIE UN PROGRAMME D'EXPANSION ECONOMIQUE
DE PROGRES SOCIAL ET DE REFORME ADMINISTRATIVE
ET L'HABILITANT A PRENDRE TOUTES MESURES EXCEPTIONNELLES
EN VUE DU RETABLISSEMENT DE L'ORDRE
DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS
ET DE LA SAUVEGARDE DU TERRITOIRE

ARTICLE PREMIER. - Le gouvernement pourra, par décrets en Conseil des Ministres, sur le rapport du ministre résidant en Algérie et des ministres intéressés, et après avis du Conseil d'Etat, prendre en Algérie toutes dispositions relatives à :

1° La poursuite de l'expansion économique au moyen de mesures appropriées concernant notamment les investissements, les travaux publics, l'équipement scolaire et sanitaire, la recherche scientifique, technique et économique, la construction de logements, l'équipement agricole et rural, l'aménagement foncier, la réorganisation de la propriété foncière, le remembrement ou l'extension des exploitations rurales, l'accession à la petite propriété rurale, la réorganisation du crédit agricole en vue d'une distribution plus large et plus efficace des fonds destinés à l'équipement individuel, l'accélération de la mise en valeur par l'irrigation des terres comprises dans les périmètres irrigables au moyen des grands barrages réservoirs, la révision de baux à part de fruit et de certaines formes archaïques de sociétés agricoles ;

2° La normalisation et l'abaissement des coûts de production, notamment par la réduction du prix de l'énergie, l'allègement ou l'aménagement en vue d'une meilleure productivité des charges et obligations sociales et fiscales pesant sur les entreprises et sur les salaires sans que, en matière sociale, les prestations de Sécurité sociale et les prestations familiales puissent être réduites ;

(1) "L'année politique 1956", p.504-505

3° L'élévation du niveau de vie des populations et la coopération économique et financière entre la métropole et l'Algérie, notamment :

En édictant des mesures destinées à faciliter, pour les citoyens français musulmans, en leur garantissant des conditions de carrière normale, l'accès à la fonction publique et leur emploi dans les services publics, dans les entreprises bénéficiant d'une participation ou d'une aide de l'Etat, de l'Algérie et des collectivités publiques en Algérie ;

En favorisant le plein emploi par le financement des investissements nécessaires au développement des productions agricoles, industrielles et minières ;

En mettant en oeuvre un plan cohérent d'industrialisation comportant une série de mesures propres à aider à l'implantation d'industries nouvelles et à protéger celles qui existent ;

En adoptant un ensemble de dispositions financières, administratives et économiques destinées à faciliter la mise en valeur des ressources naturelles du Sahara ;

4° L'accélération du progrès social, notamment :

En améliorant la condition de l'ouvrier agricole par une réglementation des conditions de travail, par la création ou le perfectionnement d'institutions sociales telles que celles relatives aux congés payés, aux Allocations familiales, au régime des Assurances sociales ;

Dans le secteur non agricole, en étendant à l'Algérie, après les avoir adaptés dans la mesure nécessaire, des textes législatifs ou réglementaires applicables dans la métropole concernant la réglementation du travail et de la main-d'oeuvre, les congés payés, le régime des Allocations familiales, les prestations dues au titre de la réparation des accidents du travail et les régimes d'Assurances sociales ;

5° La réorganisation des institutions administratives, notamment par une réforme de l'organisation territoriale, et en particulier du régime des régions sahariennes, par la réorganisation des collectivités locales et par la réforme de l'Administration centrale du gouvernement général.

ART. 2. - Ces décrets pourront modifier ou abroger les dispositions législatives existantes. Ils entreront en vigueur dès leur publication au *Journal officiel* de la République française, mais ne deviendront définitifs qu'après leur ratification par le Parlement auquel ils seront soumis dans le délai d'un an à compter de leur date.

Ils pourront prévoir, soit les peines édictées par les lois antérieures relatives aux mêmes matières sans que puissent être modifiés la qualification des infractions relevées, la nature et le quantum des peines applicables, soit les peines prévues par l'article 471, 15°, du code pénal.

ART. 3. - Le gouvernement est autorisé à ouvrir, par décrets pris sur le rapport du ministre des Affaires économiques et financières, et après avis des Commissions des Finances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République, les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondant aux dépenses qui pourront être engagées en application des articles précédents. Ces décrets seront soumis à la ratification du Parlement dans le délai d'un an à compter de leur date.

ART. 4. - Le gouvernement pourra, en toute matière, par décret pris en Conseil des Ministres, sur le rapport du ministre résidant en Algérie et des ministres intéressés, le Conseil d'Etat entendu, étendre à l'Algérie, en y apportant les adaptations nécessaires des lois et des décrets en vigueur dans la métropole.

ART. 5. - Le gouvernement disposera, en Algérie, des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute mesure exceptionnelle commandée par les circonstances en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des

personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire.

Lorsque les mesures prises en vertu de l'alinéa précédent auront pour effet de modifier la législation, elles seront arrêtées par décret pris en Conseil des Ministres.

ART. 6. - Les pouvoirs accordés par les articles précédents prendront fin à l'expiration des fonctions du présent gouvernement. Toutefois, en cas de démission du gouvernement ou de vacance de la présidence du Conseil, le nouveau gouvernement devra demander la confirmation par le Parlement de la loi accordant les mesures exceptionnelles prises en vertu des pouvoirs conférés par l'article 5, dans un délai de dix jours francs à compter de la date à laquelle il a obtenu la confiance de l'Assemblée Nationale.

Si cette demande n'est pas présentée dans le délai prescrit, la loi sera caduque.

LE MINISTRE RESIDANT EN ALGERIE

Alger, le 19 mai 1956 (1)

DIRECTIVE GENERALE

*destinée aux Officiers et Sous-Officiers des Armées de Terre
de Mer et de l'Air stationnés en Algérie*

De manière à vous permettre d'agir à tous les échelons avec le maximum d'efficacité, je juge nécessaire de vous définir personnellement, avec autant de précision que possible, l'action politique que j'entends mener en Algérie au nom du Gouvernement de la République. Cette directive n'est que le premier élément d'un contact constant que je désire établir avec tous les Officiers et Sous-Officiers d'active ou de réserve en service ici.

LES DROITS IMPRESCRIPTIBLES DE LA FRANCE EN ALGERIE

Je tiens pour commencer à exprimer avec une netteté absolue que les droits imprescriptibles de la France en Algérie ne comportent dans mon esprit aucune équivoque.

Le souvenir des vains sacrifices consentis en Extrême-Orient, certaines campagnes de presse, des intrigues regrettables, des menaces même venant de l'Etranger ont pu donner à penser à l'Armée que, lancée dans une aventure sans issue en Afrique du Nord, elle ne bénéficiait ni du soutien de l'opinion publique française, ni de l'appui total des Pouvoirs publics.

Je tiens donc à affirmer de façon péremptoire ici que les troupes d'Algérie peuvent à tout moment compter sur mon appui inconditionnel dans leur action pour le rétablissement de l'ordre et la pacification

(1) *Bulletin intérieur S.F.I.O., n°93 juin 1957, p.91-95*

de ce Pays. En contre-partie je leur demande de me faire toute confiance pour le guider progressivement dans le sens que j'expose ci-dessous.

J'ai enfin le plus grand espoir que l'opinion nationale, alertée sur l'importance du problème d'Algérie, appuiera de plus en plus nos efforts en vue de rétablir ici la paix dans la justice.

Il ne faut cependant pas s'illusionner sur la facilité avec laquelle nous résoudrons le problème algérien ; ce problème est immense et de nature complexe, à la fois politique et militaire. Il ne faut s'attendre à aucun miracle. Mais je suis absolument persuadé qu'il est soluble et qu'il est à la mesure de notre pays. Cela demandera, sans doute, du temps et de grands efforts dans tous les domaines, ainsi que beaucoup de foi et d'abnégation. Tout cela je sais que l'Armée peut le donner ; je lui demande plus : elle doit servir d'exemple à tous les éléments de la population algérienne.

LES NOUVELLES FORMES DE L'ASSOCIATION METROPOLE-ALGERIE

Il est nécessaire que vous sachiez sur quelles idées générales repose l'action politique et psychologique à laquelle l'Armée doit participer.

En premier lieu, se pose le problème des modalités d'association entre la Métropole et le territoire algérien. Le Parlement a reconnu explicitement une certaine "personnalité algérienne". Tous les Français sont d'ailleurs unanimes aujourd'hui pour estimer que le département d'Oran par exemple ne peut avoir le même statut que l'Ardèche ou le Lot-et-Garonne.

La cohabitation de deux communautés (française et de souche musulmane) impose d'ailleurs à l'Algérie un statut particulier.

Ce dernier existait depuis 1947 mais il faut avoir le courage de reconnaître qu'il n'a jamais été complètement appliqué. Cependant il

est aujourd'hui dépassé. Il faut donc en établir un nouveau. Le Gouvernement s'est engagé à ne pas en décider sans le concours de représentants élus de l'Algérie - de manière à amener la population locale à discuter non pas de sa présence dans la communauté française (posée en postulat formel), mais des formes de l'association "Métropole-Algérie".

Il faut pouvoir arriver à une période de détente en Algérie pour réaliser cette réforme de base.

LES ELEMENTS D'UNE POLITIQUE NOUVELLE

Faut-il attendre ce moment qui tardera sans doute pour promouvoir une politique nouvelle ? Je ne le crois pas, parce que c'est très largement dans la mesure où nous appliquerons cette politique que l'Algérie pourra retrouver une stabilité qui, je le précise, ne peut en aucune manière amener un retour à la situation précédente.

Un fait brutal s'impose à nos yeux aujourd'hui. Une masse de quelque 8 000 000 de Français-Musulmans, dont une grande partie est sous-évoluée, sous-administrée, sous-employée et sous-alimentée, subit un accroissement important qui l'augmentera encore d'un quart en dix ans. Cette masse est travaillée par une propagande d'origine étrangère, xénophobe et fanatique. Cette propagande, servie malheureusement par d'innombrables erreurs ou hésitations de notre part, a commencé à creuser un profond fossé entre cette masse et une communauté française dite "de souche", minoritaire mais dynamique, vivante, et jalouse des droits qu'elle s'est acquis sous le légitime prétexte des efforts consentis pour développer le Pays. Ces droits se sont parfois, d'ailleurs, traduits en fait par un régime préférentiel.

Ces deux communautés ont tendance, chacune, à se replier sur elles-mêmes. Dans certaines régions c'est un fait complètement acquis.

Les Français dits de souche ont souvent en effet des réflexes de

conservation leur faisant oublier que la coexistence leur est imposée et que cette coexistence ne peut valablement s'appuyer sur la force seule. Il faut absolument qu'ils se pénétrant de cette réalité.

Les Français-Musulmans, sous l'influence de propagande faciles, ne se rendent pas compte que les formes sous lesquelles d'aucuns veulent les faire évoluer sont incompatibles avec la vie moderne dont, cependant, ils revendiquent de plus en plus les avantages matériels. Soumis à une propagande guidée de l'extérieur qui tente de se couvrir d'un prétexte religieux pour développer une agitation xénophobe, ils regardent avec attention l'évolution très rapide - trop rapide - de deux jeunes états voisins en se demandant si le fait d'avoir la même Foi ne leur confère pas "ipso facto" une nationalité différente de la nôtre. Terrorisés par des crimes d'une atroce sauvagerie, ils se laissent glisser vers une passivité totale en doutant de la volonté de la France et de sa justice.

x
x x

De ces constatations il peut se dégager les éléments d'une action qui s'inscrit bien évidemment dans une politique générale sur le plan international qu'il n'appartient pas de définir ici, mais qui implique l'abandon d'un certain nombre de slogans périmés qui, par un hasard déplorable, sont souvent contraires à nos intérêts, et une solidarité interalliée dont on a pu parfois douter.

Ce qui se passe en Algérie n'est qu'un aspect d'un conflit mondial gigantesque où certains pays musulmans, avant de s'effondrer dans le désordre, cherchent, suivant des méthodes hitlériennes, à instaurer une dictature envahissante sur une partie du continent africain.

Nous livrons dans ce pays un combat qui est celui de l'Occident, celui d'une civilisation contre l'anarchie, de la démocratie contre la dictature. Il faut s'en pénétrer pour en comprendre toute l'importance.

Nous défendons non seulement les droits acquis par la France en Algérie mais le droit des gens à disposer d'eux-mêmes autrement que sous la terreur. Nous luttons pour la liberté.

LA PREOCCUPATION DOMINANTE DE MA POLITIQUE
EST DETERMINEE PAR LA NECESSITE
DE RAPPROCHER LES DEUX COMMUNAUTES LOCALES
EN LEUR REDONNANT CONFIANCE L'UNE DANS L'AUTRE
ET TOUTES DEUX DANS LA METROPOLE

Etant donné la situation réelle et insuffisante des Français-Musulmans, il est normal qu'un puissant effort politique, économique et social soit fait en leur faveur.

Cet effort doit présenter l'aspect suivant :

1°/ Il faut transformer révolutionnairement l'économie de ce pays afin de lui permettre :

a) d'assurer la vie de tous ses habitants suivant un standing suffisant,

b) de répondre aux exigences d'une démographie "galopante" qu'il est moralement et matériellement impossible d'endiguer.

2°/ Il faut transformer socialement ce pays afin de l'amener progressivement à un niveau comparable à celui des pays occidentaux en bouleversant une armature périmée, et, dans ce but, il convient :

a) de lui donner une administration, non pas pléthorique à sa tête, mais au contraire fortement étoffée dans ses prolongements sur le terrain,

b) de mélanger les deux communautés au sein de cette adminis-

tration pour éviter que l'une ait l'impression d' être gouvernée exclusivement par l'autre.

3°/ Il faut enfin donner une éducation politique élémentaire à des masses sous-développées, afin de leur permettre ensuite de participer valablement à la gestion des affaires algériennes et, plus loin encore, de la communauté nationale.

Tout ceci suppose donc la promulgation de réformes politiques administratives et économiques dont j'entends vous donner les grandes lignes ici-même.

REFORMES D'ORDRE POLITIQUE

J'entends promouvoir dans un délai très bref (et sans attendre le retour au calme de l'ensemble du pays) une réforme des institutions municipales ou communales qui sera appliquée aussitôt dans toutes les régions calmes ou pacifiées.

Le but poursuivi est de découper les actuelles communes mixtes en groupes de douars ou villages qui auront à élire des délégués locaux du plus petit échelon ; à défaut d'élections, dans les zones troublées, ces délégués pourront être désignés. C'est à ce stade que nous pourrions donner l'éducation civique évoquée plus haut. Des conseillers subsisteront à l'échelon groupes de villages mais le corps caïdal sera supprimé.

Si la pacification tardait à se produire, j'envisage de proposer au Gouvernement, à travers ces responsables locaux et suivant un mode de désignation qui reste à préciser, des représentants dont nous pourrions avoir besoin pour définir le statut général évoqué plus haut et qui remplacera celui de 1947. Ce statut devrait s'insérer dans un ensemble auquel il convient de penser dès à présent et qui conférerait à la République une armature moins rigide laissant à l'Algérie en particulier toute son originalité.

Je tiens à préciser à ce sujet de la façon la plus nette que le fait d'avoir été hier un "interlocuteur" du Gouvernement, sur le plan de l'Algérie, ne confère dans mon esprit aucun droit à être demain un représentant de ce pays à un titre quelconque.

REFORMES D'ORDRE ADMINISTRATIF ET SOCIAL

Une grande partie de nos difficultés d'aujourd'hui provient de la sous-administration de ce pays dont je n'ai pas besoin de souligner les énormes inconvénients. En outre, les Français-Musulmans ne figuraient jusqu'à présent que dans des proportions infimes parmi les grades supérieurs de l'Administration.

Dans le but de remédier à cet état de fait les mesures suivantes ont été prises :

a) La création de huit départements nouveaux, auxquels s'ajouteront les territoires du Sud, sans préjuger du statut particulier qui sera donné à ces derniers, vient d'être décidée.

Cette armature départementale s'appuiera notamment sur le corps des Officiers S.A.S. qui va être porté de 400 à 600 officiers, lesquels serviront de guides et de tuteurs aux régions jugées les plus intéressantes.

b) Le décret du 17 mars 1956 favorise transitoirement l'accès de la fonction publique aux Français-Musulmans. Ces derniers en effet se trouvaient jusqu'à présent désavantagés, en fait, par rapport aux Français de souche en raison d'une part de l'insuffisance de la scolarisation, ensuite par le milieu "linguistique" dans lequel ils vivaient.

Le décret du 17 mars prévoit transitoirement pour eux un recul de 5 ans des limites d'âge et par dérogation exceptionnelle un recrutement sur contrat (au lieu des concours traditionnels) portant au maximum sur la moitié des emplois vacants.

Enfin les 2/3 des emplois vacants d'auxiliaire de l'administration seront recrutés désormais parmi les Français-Musulmans avec priorité aux anciens Combattants, pour lesquels en fait jusqu'à présent n'existait guère de préférence et auxquels je désire porter rapidement le plus d'attention possible.

c) Dans un ordre d'idée différent un décret tendant à unifier et à simplifier le régime de l'Assistance médicale gratuite, jusqu'ici fort insuffisante dans les campagnes, a été soumis à l'approbation du Ministère des Finances.

Les dépenses afférentes à ce budget seront prises en compte désormais par le budget général de l'Algérie, ce qui évitera que les Municipalités, par soucis d'économies, n'entravent le fonctionnement du régime d'assistance générale. On peut donc attendre de ce décret une très importante amélioration.

d) Enfin, une mesure extrêmement importante au point de vue psychologique est la décision d'instituer en Algérie une "retraite des vieux" à l'instar de ce qui va être en vigueur en métropole. Je n'ai pas besoin de souligner ce que cet effort financier a de considérable, et on peut en attendre de grands résultats.

REFORMES D'ORDRE ECONOMIQUE

Il ne peut être question de donner ici le détail du Plan de développement de l'Algérie que je viens de mettre en route ; il porte sur dix ans et entend suivre les lignes générales suivantes :

a) Développement intensif de l'agriculture, pilier fondamental de l'économie de ce pays avec, en priorité, une action massive en faveur de l'agriculture musulmane traditionnelle, refonte complète du crédit agricole, effort pour le prolétariat agricole (salaires), etc... etc...

(Toute une documentation particulière à ce sujet vous sera diffusée par ailleurs).

b) Industrialisation systématique de l'Algérie. Il est bon de souligner à cette occasion que non seulement les projets sont abondants mais que même à cette époque troublée les demandes d'investissements de capitaux privés en Algérie sont loin d'être arrêtées... et que, contrairement à ce qu'on estimait il y a quelques années, les possibilités sont importantes.

c) Résorption de l'excédent massif de la main-d'oeuvre par une éducation professionnelle rationnelle et par l'organisation méthodique de l'émigration.

L'ensemble des réformes énumérées ci-dessus ne constitue qu'un court début ; il est loin d'être limitatif. Je n'ai voulu faire état que de ce qui a été décidé ou promulgué à la suite de la loi sur les pouvoirs spéciaux, c'est-à-dire depuis environ deux mois.

ROLE DE L'ARMÉE

Mais tout ceci ne peut être valablement développé que si la confiance et par suite si l'ordre revient.

Pour ce faire, l'action de l'Armée est décisive et capitale.

Par sa présence d'abord et par sa fermeté ensuite, l'Armée doit rétablir l'ordre dans ce pays. Je connais assez son esprit et ses traditions pour savoir qu'elle saura ne pas abuser de cette directive.

Je suis sûr que vous aurez à coeur de rester constamment humains ainsi que l'exige l'honneur de la France. D'autre part, il convient absolument de se garder des provocations des rebelles qui, en développant le terrorisme, visent à déclencher des actes incontrôlés de représailles qu'ils montent en épingles afin de créer les apparences d'une guerre d'extermination et dresser contre nous l'opinion internationale

et les grandes puissances dont ils recherchent le concours sur le plan diplomatique. C'est par une discipline consciente et sans faille et des actions concertées qu'il convient de répondre au terrorisme.

Tout en détenant la force, l'Armée représente en fait un des éléments de contact les plus valables que je possède avec la population.

Je désire que chaque Officier et Sous-Officier soit dans sa sphère le défenseur des idées que j'expose ici (et que je complèterai), même si il n'y apporte lui-même qu'une adhésion morale limitée. Je vais même plus loin : je désire, d'accord avec vos Chefs, que vous surveilliez l'exécution de certaines de ces mesures en vous assurant qu'elles sont diffusées et même appliquées.

* * *

Je n'entends pas vous expliquer ici comment je souhaiterais que s'exerce sur le terrain votre action militaire. Bien qu'elle ne me soit pas indifférente, c'est, dans ce domaine, l'affaire de vos chefs. Avec eux, je recherche dès à présent les formes les plus adaptées pour gagner plus vite cette guerre des nerfs qui nous est imposée et je pense qu'il faut donner à votre action un sens aussi complet que possible.

On a dit et répété que tout conflit est, à la base, un conflit d'idéologies. Mais contrairement à ce qui pourrait se passer en d'autres lieux et même si derrière eux se dessinent l'inquiétante propagande communiste et la passion conquérante de l'Islam, nos adversaires d'aujourd'hui, les terroristes, les rebelles n'ont d'autre idéologie que celle d'évincer la France d'Algérie. Ils n'ont dans ce conflit "intérieur" qu'ils veulent transformer en conflit "extérieur" ni théorie, ni armature valables. Ils tentent de remplacer par un véritable racisme (que l'action inconsciente de certains Français a hélas parfois favorisé) l'absence de toute doctrine politique. Ils cherchent à justifier par une parenté religieuse l'ingérence inadmissible de l'étranger.

A cette absence d'idéologie, nous pourrions opposer non pas une idéologie politique particulière mais celle que l'épreuve actuelle peut revigorer, l'idéologie "nationale", l'amour de la France. L'immense capital de culture et de générosité de notre Pays est en effet à peine mis à contribution pour l'Algérie. Il vous appartient de m'aider à l'attirer ici. Car nous ne bâtirons une Algérie nouvelle qu'en donnant à cette population franco-musulmane, encore souvent fruste, l'égalité intégrale des droits et des devoirs avec la France métropolitaine pour satisfaire sa dignité et son légitime amour-propre.

Il nous faut prendre ces trois mots de "Liberté, Egalité, Fraternité", issus de la Révolution Française, comme la définition de notre présence ici. Personne ne peut prétendre que nous puissions donner mieux à l'Algérie.

PAS D'INGERENCE ETRANGERE EN ALGERIE

Je ne puis passer sous silence l'influence, considérable pour l'Algérie, de ce qui se passe en Tunisie et au Maroc. Il est évidemment bien tentant pour ces tout jeunes Etats voisins de chercher sur notre dos et à nos dépens des dérivatifs spectaculaires aux réalités souvent ingrates d'une indépendance qu'ils ont réclamée si fort. Pourtant il est bien dangereux pour eux de rechercher ainsi un brevet de panarabisme auprès de donateurs qui ne leur accordent pour appui que des excitations à la haine et des armes pour assassins.

Ce que j'affirme avec certitude c'est que le maintien intégral de la présence française en Algérie conditionne formellement l'existence des régimes tunisien et marocain, qui sans elle s'effondreraient dans l'anarchie et je sais que leurs dirigeants le savent, même s'ils ne peuvent en convenir.

Je tiens cependant à dire ici avec fermeté que je ne tolérerai aucune immixtion tunisienne ou marocaine en Algérie, dussé-je m'y op-

poser par la force. Il en sera de même, et je l'ai déjà montré, de toute ingérence étrangère d'où qu'elle puisse venir.

*
* * *

Je sais enfin tout l'écart qui sépare Alger de l'Algérie et mon bureau des vicissitudes quotidiennes de tous les habitants de ce pays. Je tente dès cette semaine de le combler par le déplacement d'envoyés spéciaux au courant de mes intentions et munis de pouvoirs étendus.

En ce qui vous concerne, je crois savoir vos difficultés, vos inquiétudes, vos doutes et même vos colères. Quand on ne me les apprend pas, je crois que je les devine, et, ancien combattant de 14-18, j'évoque en pensant à vous la fameuse légende de Forain "Pourvu qu'ILS tiennent !".

Pour vous donner la confiance, je tiens à vous dire que la mienne est immense. Certes nous aurons demain encore de très grandes épreuves à surmonter dans ce pays où le calme ne renaîtra pas soudainement. Mais ces épreuves ne doivent pas vous effrayer puisque comme moi vous croyez dans notre Patrie et que cette foi est votre raison suprême de porter l'uniforme.

Je vois dans l'épreuve algérienne une raison à croire à un renouveau de la France.

Il est toujours sorti quelque chose de grand des tempêtes de notre Histoire.

Robert LACOSTE.

UN EXEMPLE DE LA REFUTATION SOCIALISTE
DU DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES : GUY MOLLET
AU CONSEIL NATIONAL S.F.I.O. DU 12 MAI 1957

"Est-ce qu'il serait conforme à la pensée socialiste de considérer comme fatale la naissance ici et là de telle ou telle forme de nationalisme? On peut prétendre que c'est réaliste. L'ethnologue peut dire : "c'est un fait ", le sociologue peut affirmer "c'est comme cela que cela se passe"; ce n'est pas à eux que je pose la question, c'est aux socialistes: est-il fatal que nous passions obligatoirement par ce stade du nationalisme?

...et d'abord qu'est-ce que le nationalisme en Algérie? ... Vous savez bien qu'il est faux de parler d'un nationalisme algérien... Il y a en Algérie des communautés différentes et le problème est de savoir si nous, en socialistes, nous voulons assurer à tous ces hommes, à toutes ces femmes, compte-tenu de l'ancienneté depuis laquelle ils sont là,... compte-tenu de leur religion, faire assurer à chacun d'eux l'indépendance individuelle, la liberté, l'égalité, l'indépendance et la liberté dans tous les domaines, politique, économique, social ou autre. C'est cela notre action en tant que socialistes!

Ce ne sera pas de permettre à telle ou telle communauté, au nom de je ne sais quelle majorité, de supprimer le droit des autres, surtout quand c'est au nom d'une communauté musulmane. Ce parti, je le croyais laïque, moi!

...Mais qu'est-ce que cela? Il y aurait des nations musulmanes, puis sans doute aussi des nations protestantes et des nations catholiques... Vous vous appuyez souvent sur ce que vous appelez le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... Si j'étais méchant, je prendrais un argument facile, car c'est au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que le citoyen Hitler expliquait la théorie de l'espace vital...

Qu'est-ce que c'est qu'un peuple, si ce n'est qu'une masse d'individus? Qu'est-ce que c'est qu'un peuple où l'on ferait disparaître le droit des individus? Première question.

Deuxième question: qui a le droit de parler au nom d'un peuple? Qui? Enfin nous qui sommes des démocrates-nous sommes socialistes en plus, mais nous sommes d'abord des démocrates-nous avons toujours dit que seuls ont le droit de parler au nom du peuple ceux qui ont été choisis librement par ce peuple comme en représentant la majorité.

Et encore, nous y mettons des limites, c'est qu'au nom de cette majorité, on n'a pas le droit de faire disparaître les droits des minoritaires.

C'est quelque chose de fantastique que le faux droit des peuples à disposer d'eux-mêmes! Que l'on ne me présente pas cela comme une thèse socialiste quand c'est juste le contraire,... C'est en contradiction absolue avec nos principes, c'est en contradiction totale avec ce que nous avons toujours dit; quand nous avons parlé de la libération de l'homme, de tout ce qui opprime l'homme, cela ne peut pas vouloir dire que l'homme remet son droit à d'autres.

Mais enfin, la liberté, cela s'est toujours limité au point où vous portez atteinte à la liberté de l'individu...

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, cela n'a jamais été une thèse socialiste! Seuls peuvent le prétendre ceux qui n'ont jamais étudié la pensée socialiste.(Applaudissements)." (1)

(1) Conseil national S.F.I.O. du 12 mai 1957, compte-rendu, p.239 à 243.

MOTION SUR L' ALGERIE
ADOPTÉE PAR LE CONGRES SOCIALISTE
(Lille, 1er juillet 1956) (1)

(En italique les passages qui ont été rajoutés au texte primitif élaboré par M. Pierre Commin ; ils proviennent, parfois avec quelques différences dans la formulation des textes, des fédérations des Bouches-du Rhône et du Nord.)

Depuis le XLVII^e Congrès national, la situation en Algérie s'est aggravée. Toute à sa légitime angoisse, l'opinion publique française tend à perdre de vue *les erreurs monstrueuses que l'esprit égoïste du colonialisme a inspirées.*

Le parti rappelle les avertissements nombreux lancés par ses Congrès successifs.

Le sabotage du projet Blum-Violette comme la non-application du statut de 1947 marquent les étapes de la carence coupable de ceux qui se sont toujours refusés à comprendre l'évolution de la situation algérienne.

La dissolution de l'Assemblée Nationale par M. Edgar Faure entraînant depuis le 2 décembre 1955, la disparition de toute représentation algérienne au sein de cette Assemblée, l'absence de gouvernement en France pendant cette période, ont laissé l'Algérie dans un abandon qui a favorisé le déchaînement du terrorisme, dont le paroxysme était atteint au moment de la formation du gouvernement Guy Mollet.

Placé devant un héritage lourd de menaces pour l'avenir de l'Algérie et de la France, le parti socialiste ne s'est pas dérobé à son devoir : dans son Congrès national extraordinaire du 15 janvier 1956, il a eu le mérite et le courage de définir une politique algérienne entièrement nouvelle.

(1) Bulletin intérieur S.F.I.O., n°90 mai 1957, p.118-122

Cette politique a pour grands objectifs :

- rétablir la paix ;
- dégager par des élections libres, au collège unique, les interlocuteurs légitimes et qualifiés ;
- négocier avec ces interlocuteurs sur un plan de stricte égalité un nouveau statut de l'Algérie, reconnaissant et respectant la personnalité algérienne, ledit statut ne pouvant, en tout état de cause, être défini unilatéralement ;
- établir les liens indispensables avec la France.

Cette politique s'oppose aussi bien aux prétentions des réactionnaires et des colonialistes qu'aux manoeuvres des partisans de l'abandon pur et simple.

Dans des conditions, certes fort différentes, mais de façon indiscutable, le gouvernement français doit lutter sur deux fronts en Algérie : contre les rebelles et contre les ultras du colonialisme, qui s'opposent à la réconciliation franco-musulmane et à la création d'une Algérie nouvelle.

Le Congrès tient à souligner que les mesures militaires adoptées simultanément aux mesures d'ordre économique et social par le gouvernement sont essentiellement destinées à une tâche de paix.

Il rappelle que ces mesures militaires que le gouvernement a été contraint de prendre sont dictées par la nécessité d'assurer la protection des vies humaines et de créer les conditions politiques qui permettront de promouvoir de nouveaux rapports entre la France et l'Algérie.

Le Congrès salue les jeunes soldats qui assument courageusement leur mission pacificatrice et dont le comportement humain et les initiatives généreuses rendent à la France son vrai visage auprès des populations musulmanes.

Il demande au gouvernement de continuer à veiller avec le plus

grand soin à ce que la justice soit égale pour tous, à ce que des représailles ne soient jamais exercées.

Les pouvoirs spéciaux *doivent permettre* d'amorcer des réformes qui, lorsqu'elles seront entièrement réalisées, *créeront* en Algérie une situation irréversible et témoignent de la volonté française de promouvoir une politique de progrès social et de lutte contre la misère (1).

Dans l'immédiat, et sans attendre le statut de l'Algérie nouvelle, le Congrès national demande au gouvernement d'accélérer et d'approfondir ces réformes dans tous les domaines, politique, économique, financier, social et administratif.

Sur le plan politique :

- rompre de façon nette et définitive avec ceux qui ont régné dans le passé par la puissance de leur fortune, de leur influence et de leur presse, sur la politique de la France en Algérie ;
- prendre des mesures sévères, allant jusqu'à l'interdiction, contre la presse qui a toujours servi les intérêts des maîtres de l'Algérie, qui excitent à la haine et s'opposent à la politique de rapprochement franco-musulmane, et, au besoin, décider l'expulsion d'Algérie de ceux qui dirigent et animent cette presse.

Sur le plan économique et financier :

La réforme agraire, qui ne saurait permettre aux gros propriétaires d'exploiter la procédure à des fins spéculatives, doit être hâtée, en réduisant au strict minimum les délais d'application.

Cette réforme doit être fondée sur l'expropriation des grands domaines féodaux, une redistribution des terres, et une reconversion

(1) Dans le texte primitif les verbes étaient au présent et non au futur.

rationnelle des cultures.

Une fiscalité plus juste doit être appliquée rigoureusement à ceux qui ont bénéficié jusqu'ici de scandaleux privilèges.

Les oppositions de toutes sortes, politiques et juridiques, doivent être brisées.

Sur le plan social, il faut poursuivre une politique hardie de réformes pour vaincre l'injustice et la détresse des masses.

Sur le plan administratif, il ne suffit pas de déplacer certains fonctionnaires. Pour gagner la confiance des populations autochtones, il faut d'abord procéder à une épuration indispensable, puis promouvoir dans les délais les plus courts des cadres nouveaux, désignés sans distinction de race ou de religion, animés par la volonté d'appliquer sans réserve une politique entièrement nouvelle.

Dans les secteurs où le calme est rétabli, il convient de permettre aux divers éléments de la population de prendre en main immédiatement la gestion directe des intérêts locaux et régionaux. Il faut accorder à ces collectivités des pouvoirs réels et accrus ; ainsi, les populations seront amenées, conformément au préambule de la Constitution, à s'administrer elles-mêmes et à gérer démocratiquement leurs propres affaires.

Dès maintenant, il faut dissoudre rapidement les trop nombreuses municipalités qui sont un des instruments les plus efficaces de la domination colonialiste et un des écrans les plus nuisibles entre les Européens et les Musulmans.

De telles mesures *montreront*, en outre, le double souci de la France de ne plus revenir à une situation condamnée par l'évolution historique et d'aider l'Algérie à devenir un pays moderne.

Le Congrès demande au gouvernement de mettre davantage en valeur,

devant l'opinion publique métropolitaine et algérienne, l'aspect positif des réformes déjà en cours d'exécution.

Mais la solution d'ensemble du problème algérien ne peut être que politique.

Une représentation démocratique des divers éléments de la population algérienne doit être obtenue grâce à des élections libres, au collège unique. Ces élections seront organisées par une Commission composée de personnalités indiscutables. Elles devront être contrôlées par des délégués des partis politiques algériens et métropolitains.

Ces interlocuteurs légitimes étant ainsi désignés, alors devra s'instaurer la négociation sur le futur statut de l'Algérie.

Discuté sur un plan d'égalité et résultant d'une libre confrontation, ce statut ne saurait être défini à *priori* dans ses détails. Mais l'heure est maintenant venue d'en préciser l'orientation générale.

Le parti socialiste déclare que les représentants de la France républicaine devront, au cours d'une telle discussion, s'inspirer des principes suivants :

a) Assurer la coexistence des populations d'origine ethnique différente et la protection des minorités ; garantir l'égalité complète des droits et des devoirs entre tous les habitants de l'Algérie : organiser le partage équitable des responsabilités, des emplois et des ressources.

b) Assurer à l'Algérie, dans le cadre ainsi tracé, une large autonomie de gestion, garantie par des institutions internes disposant d'un pouvoir exécutif et d'un pouvoir législatif.

c) Créer des liens institutionnels solides avec la France métropolitaine dans l'intérêt supérieur des deux pays.

En tout état de cause, la négociation sur le statut futur de l'Algérie ne peut s'engager qu'avec les représentants librement choisis par la population algérienne.

Par contre, pour mettre fin à l'effusion de sang dans les délais les plus brefs, c'est avec ceux qui se battent qu'il convient de discuter du "cessez le feu".

Le Congrès national constate avec une profonde satisfaction que le gouvernement à direction socialiste a lancé des appels successifs dans ce sens, et qu'il est prêt, pour y parvenir, à favoriser les contacts officiels et directs.

Le Congrès demande au gouvernement de mettre tout en oeuvre pour aboutir au "cessez le feu", étape préliminaire et condition première d'un règlement d'ensemble (1).

La volonté et la politique du socialisme français ainsi clairement définies et affirmées doivent inciter à la recherche d'une solution pacifique tous les Algériens soucieux de justice et de liberté, y compris ceux des rebelles qui, poussés par le désespoir, ont de bonne foi recouru à la violence comme le moyen de satisfaire leurs aspirations.

Saluant avec tristesse toutes les victimes innocentes, le Congrès national lance un appel solennel aux Algériens qui ont pris les armes pour qu'ils acceptent le "cessez le feu" et pour qu'ils répondent à un gouvernement dont toute la politique, inspirée par un haut idéal démocratique et humain, leur garantit une véritable émancipation au sein d'une fraternelle Communauté franco-algérienne.

(1) *Dans le texte primitif le Congrès "fait confiance au gouvernement pour..."*.

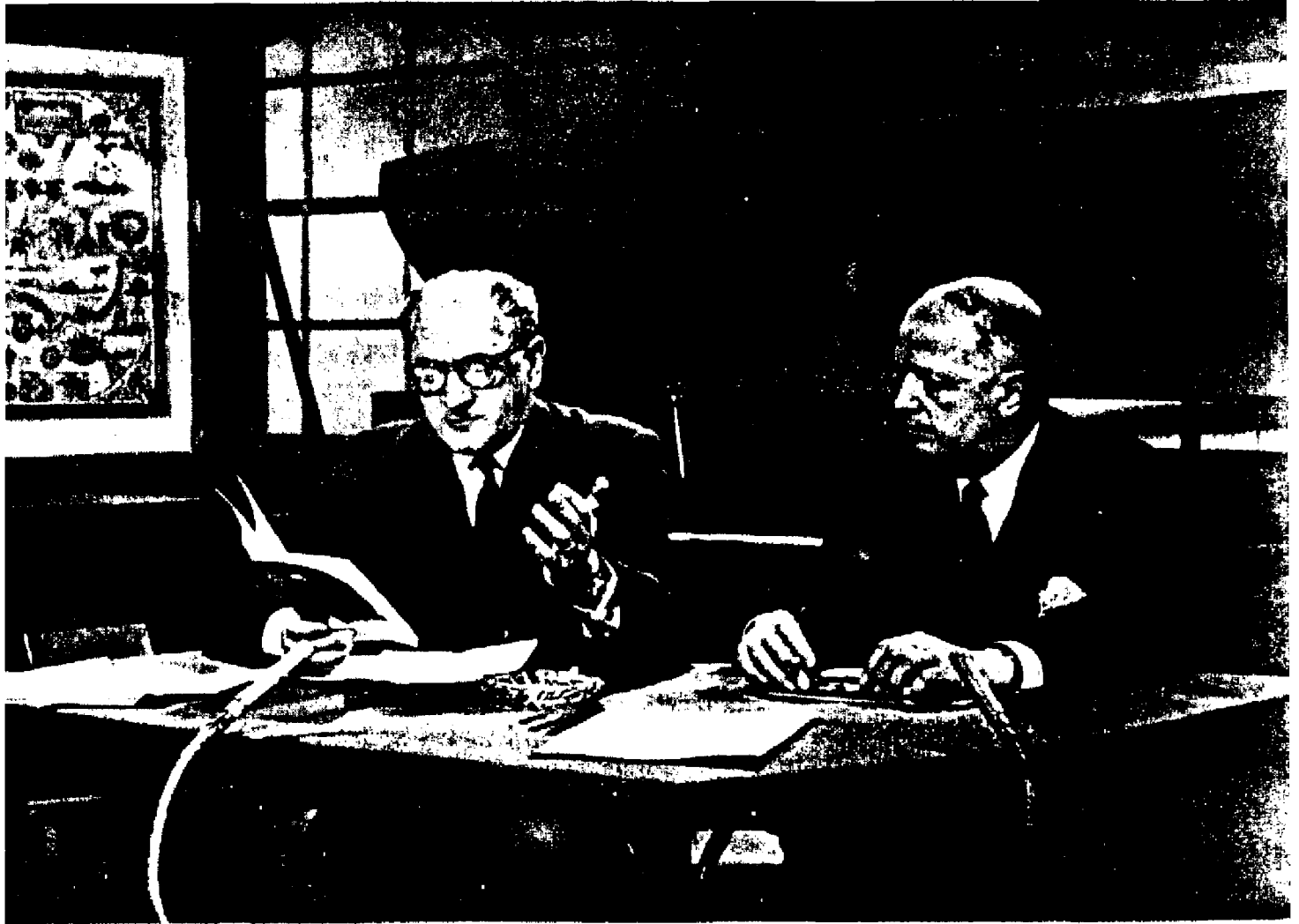
LA PACIFICATION : UN " LONG COMBAT DE L'AMITIE " (1)



*Au cours du rapprochement franco-britannique
de l'été 1956, de gauche à droite : MM. Eden,
Lloyd, Mollet et Pineau*

ANNEXE XIV

NASSER = HITLER



MM. Pineau et Mollet expliquant devant les caméras de télévision, preuves écrites en mains, les similitudes entre "Mein Kampf" de Hitler et la "Philosophie de la révolution" de Nasser.

ANNEXE XV

LA VERITABLE RAISON

DE L'EXPEDITION DE SUEZ (1)

Cette affaire de Suez, quelques uns de nos adversaires nous la reprochent. Elle ne serait pas, disent-ils, conciliable avec une politique socialiste. Ne nous accuse-t-on pas d'avoir voulu prendre la défense de la très capitaliste Compagnie Universelle du Canal ?

La vérité est tout autre.

Nous avons été dominés, toute l'équipe gouvernementale qui était avec moi, par une préoccupation unique : pas de compromis avec l'expansionnisme d'un dictateur. Une violation du droit international, présentée comme un défi au monde libre, ne doit pas payer. C'est le fondement même de la sécurité collective.

Cette règle avait été négligée avant 1939. Un nom symbolise la politique de concessions, de capitulations successives devant Hitler : Munich. Oui, nous avons eu devant le coup de Suez un réflexe antimunichois et c'était un bon réflexe.

Revenons vingt ans en arrière. Il était des hommes de bonne foi qui croyaient sauver la paix en cédant devant Hitler. Ils n'avaient pas lu "Mein Kampf", où Hitler avait annoncé ses ambitions expansionnistes et les étapes de leur réalisation.

Nasser lui aussi, dictateur au petit pied, nous a prévenus, dans un livre au titre prétentieux : "La philosophie de la Révolution. Il appelle la nation arabe à se regrouper "de l'Atlantique au Golfe Persique" autour de l'Egypte, elle-même unie autour de son chef : Nasser... Qu'elle prenne conscience de sa puissance, des pressions qu'elle peut exercer sur l'Occident du fait de sa situation géographique - c'est Suez - et de ses ressources naturelles - le pétrole.

(1) Guy Mollet : "Bilans et perspectives socialistes", op. cit., p.31 à 34.

Le plan de conquête est esquissé : d'abord Suez, puis rayer Israël de la carte. L'assaut est préparé sur tous les fronts par l'intégration des forces armées de l'Egypte, de la Syrie et de la Jordanie, qu'un voyage à Damas du Commandant en chef égyptien, le Général Amer, vient consacrer à la veille de la campagne du Sinaï. L'union de l'Egypte et de la Syrie, lourde de conséquences pour l'avenir du Proche-Orient, s'amorçait aussi sur le plan militaire. Il n'en était plus question au lendemain de Suez... Mais les divisions de l'Occident et les erreurs américaines font qu'elle est aujourd'hui en voie de réalisation sur le plan politique.

Dernière étape : "nationaliser" ou contrôler les pétroles, moyens de chantage contre l'Europe. Et alors, autour de la nation arabe triomphante, s'uniront tous les peuples musulmans, les quatre cents millions de musulmans d'Asie, d'Afrique et d'Europe...

Ce panarabisme adossé à l'Islam, une rêverie dites-vous ?

Une propagande incessante, par la radio, de bouche à oreille, propage les thèmes de Nasser dans un Proche-Orient explosif où ils enflamment des masses incultes et misérables, coupées de la petite caste de nantis qui tiennent le pouvoir. Le racisme pan-arabe, la haine de l'Occident, le fanatisme religieux sont de bons supports !

Eh bien ! nous avons voulu mettre un coup d'arrêt à l'expansionnisme de ce nouveau dictateur avant qu'il ne soit trop tard, et c'est la clef de l'expédition de Suez.

Et Israël

Les Français commencent à connaître le tour de force qu'on accompli les Israéliens. L'O.N.U., en 1947, avait assigné un étroit territoire à ces échappés des ghettos d'Europe, à ces rescapés des camps de la mort, à ces fils de martyrs du nazisme. Les pays arabes voisins partaient aussitôt à l'assaut, décidés malgré les Nations-Unies, à détruire, avant même qu'il naisse le nouvel Etat. En dépit de la supériorité en nombre des agresseurs,

l'héroïsme des Israéliens les contient et même les refoule : ce fut l'armistice de 1948. Depuis cette date, les extrémistes arabes cherchent leur revanche, tandis qu'Israël, sans céder aux agressions répétées de ses frontières, au boycott commercial de ses voisins, à l'inscription de ses fournisseurs sur des listes noires, tire du désert un pays moderne, qui connaît même un début de socialisme.

Israël a eu recours à l'O.N.U. - il a obtenu la condamnation de ses agresseurs, celle de l'Egypte en particulier. Les condamnations sont restées lettre morte et l'O.N.U., impuissante, a toléré.

En 1956, la livraison par le bloc soviétique d'armes à l'Egypte, et notamment de Migs à réaction, détruit l'équilibre des forces au Moyen-Orient. Quand mon Gouvernement a pris le pouvoir, Israël a demandé l'aide de la France et j'ai fait mon devoir de démocrate et de Français en fournissant à ce pays menacé les armements nécessaires pour sauver son existence.

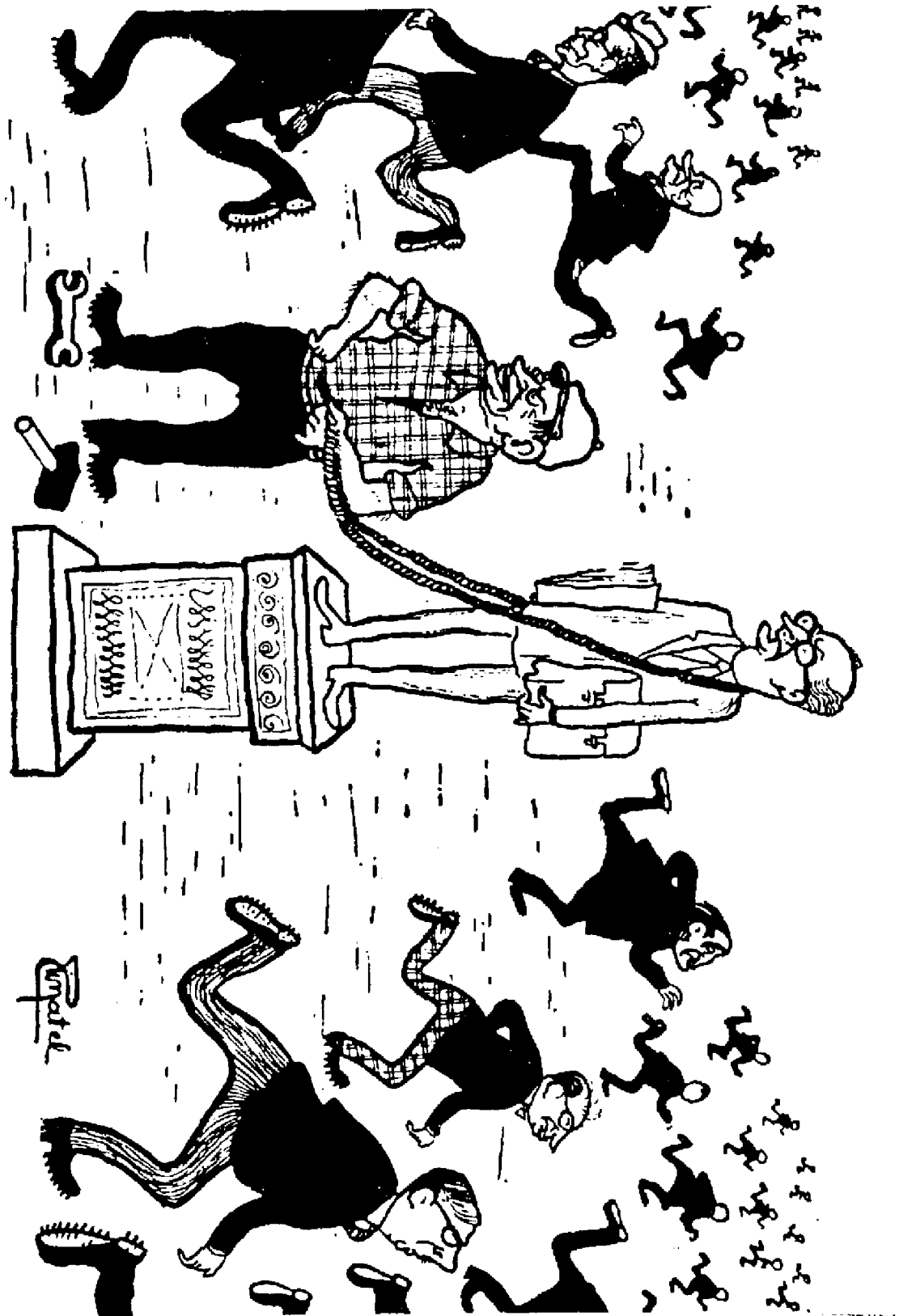
Vous connaissez les événements de novembre 1956. Je n'ai qu'un seul regret, c'est de n'avoir pu aller jusqu'au bout - et cela n'a pas dépendu de la France. Nous avons été blâmés par l'O.N.U.... Combien de pays qui ont voté contre nous auraient pleuré sur Israël anéanti si, abandonné à lui-même, il avait été submergé quelques semaines plus tard par une coalition arabe appuyée par l'Union Soviétique ?

Si, en 1938, il avait été, en France et en Grande-Bretagne, des hommes qui aient osé prendre la même décision contre Hitler en donnant une chance à l'armée tchèque, qui n'était pas une force négligeable, sans doute auraient-ils été arrêtés, blâmés par la S.D.N. : nous n'aurions peut-être pas connu la guerre mondiale. Telle était la conclusion de Léon Blum quand il évoquait ces événements...

Les hommes mêmes qui nous ont condamnés le plus sévèrement il y a un an, hésitent aujourd'hui, quand ils ne déplorent pas l'erreur qu'ils ont commise en donnant à Nasser un succès diplomatique pour racheter sa débâcle militaire.

Pour moi, je prends toute la responsabilité de l'opération de Suez,
et j'ai conscience d'avoir rempli mon devoir international.

ANNEXE XVI



"Alors qui vient le remplacer ?" ("Dimanche-matin" du 9 décembre 1956.)

ANNEXE XVII



*LES FASTES DE L'ENTENTE CORDIALE. (Visite d'
Elisabeth II à Paris, 8-11 avril 1957)*

LEGENDE DES PRINCIPAUX SCRUTINS

- n° 6 31 janvier 1956, vote d'investiture du Gouvernement Guy Mollet.
- n° 19 17 février 1956, scrutin sur les propositions de la Conférence des Présidents, après le voyage du Président du Conseil à Alger.
- n° 38 28 février 1956, confiance à propos du projet de loi sur les congés payés.
- n° 64 12 mars 1956, scrutin sur le projet de loi des pouvoirs spéciaux.
- n° 118 5 mai 1956, confiance sur le projet de Fonds National de Solidarité.
- n° 147 5 juin 1956, confiance sur ordre du jour après interpellation sur la politique gouvernementale générale, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.
- n° 157 19 juin 1956, scrutin sur le projet de "loi Defferre".
- n° 162 21 juin 1956, confiance sur le projet de Fonds National de Solidarité (troisième lecture).
- n° 212 11 juillet 1956, scrutin sur ordre du jour après interpellation sur l'Euratom.
- n° 227 28 juillet 1956, confiance sur le collectif militaire pour 1956.
- n° 239 2 août 1956, scrutin sur le collectif civil pour 1956.
- n° 254 25 octobre 1956, confiance après interpellation sur la politique générale du Gouvernement.
- n° 303 19 novembre 1956, scrutin sur le projet de loi-cadre sur la construction.
- n° 387 20 décembre 1956, scrutin sur ordre du jour après interpellation sur la politique général du Gouvernement.
- n° 420 22 janvier 1957, scrutin sur ordre du jour après interpellation sur le marché commun européen.
- n° 544 28 mars 1957, confiance sur ordre du jour après interpellation sur la politique générale du Gouvernement.
- n° 571 21 mai 1957, confiance sur le projet de loi fiscal du Gouvernement.

Fédérations	Mandats		
	1955	1956	1957
Drôme	13	14	17
Eure	9	11	8
Eure-et-Loir	13	13	9
Finistère	34	39	48
Gard	75	73	58
Haute-Garonne	82	112	106
Gers	19	24	19
Gironde	88	110	106
Guinée	5	--	--
Guyane	--	5	--
Hérault	62	71	72
Ille-et-Vilaine	12	14	17
Indre	31	27	30
Indre-et-Loire	21	19	19
Isère	39	43	52
Jura	13	20	24
La Guadeloupe	44	37	43
Landes	34	41	46
Loir-et-Cher	21	22	21
Loire	5	20	20
Haute-Loire	6	8	9
Loire-Inférieure	22	26	25
Loiret	8	15	14
Lot	5	9	11
Lot-et-Garonne	18	19	19
Lozère	--	--	--
Madagascar	6	6	6
Maine-et-Loire	11	14	9
Manche	21	21	20
Marne	19	21	20
Haute-Marne	--	5	5
Maroc	17	11	6
Martinique	5	41	26
Mayenne	5	5	7
Meurthe-et-Moselle	28	29	25
Meuse	--	--	--
Morbihan	24	27	27
Moselle	12	14	6
Nièvre	19	17	19
Nord	408	409	429
Oise	21	25	23
Oran	31	28	29
Orne	5	6	6
Pas-de-Calais	378	398	419
Puy-de-Dôme	25	30	35
Basses-Pyrénées	14	22	25

Fédérations	Mandats		
	1955	1956	1957
Hautes-Pyrénées	14	12	21
Pyrénées-Orientales	48	47	65
Réunion	5	5	5
Bas-Rhin	27	24	19
Haut-Rhin	43	34	39
Rhône	20	24	29
Haute-Saône	6	6	6
Saône-et-Loire	16	23	24
Sarthe	14	16	19
Savoie	14	15	17
Haute-Savoie	6	12	15
Seine	254	270	286
Seine-Inférieure	32	37	36
Seine-et-Marne	16	23	21
Seine-et-Oise	106	106	106
Sénégal	101	--	--
Deux-Sèvres	14	14	14
Somme	62	70	70
Tarn	38	35	34
Tarn-et-Garonne	7	10	9
Tunisie	6	6	6
Var	69	70	75
Vaucluse	11	14	14
Vendée	14	14	12
Vienna	7	6	7
Haute-Vienne	123	111	99
Vietnam	--	5	--
Vosges	5	9	5
Yonne	12	15	15

ANNEXE XX

BUDGET DE LA S.F.I.O. FIN 1957 (1)

Recettes

— En caisse au 1er février 1957	3.866.005
— Recettes sur cartes, feuillets et timbres, etc	46.301.776
— Timbres « Internationale » et de propagande	68.820
— Cotisations parlementaires (part du Parti)	15.697.500
— Abonnements à nos publications intérieures	440.438
— Remboursement des salaires et charges sociales payés pour le compte des Groupes Parlementaires	6.556.673
— Recettes sur différents postes du budget et recettes diverses	1.118.892
— Souscription Nationale	8.685.528
— Dons et subventions Organismes du Parti	500.000
	<u>83.235.632</u>
TOTAL DES RECETTES ..	<u>83.235.632</u>

**

Dépenses

— Payé pour le compte des Fédérations .. (<i>à reporter</i>)	<u>209.567</u>
1°) Administration générale.	
— Entretien - réparations - aménagements immeuble	926.700
— Frais généraux, eau, gaz, électricité, assu- rances, chauffage	965.060
— Téléphone, télégrammes	954.952
— Affranchissements et frais d'expédition ..	1.040.012
— Papiers, encres, ronéo, fournitures de bureau	1.183.682
— Automobiles, (assurances, entretien, répa- rations, essence)	1.299.390
— Brochures Rapports au 49 Congrès	1.322.845
— Impression du matériel de trésorerie	689.214
— Congrès, Conseils Nationaux (y compris voyages remboursés aux Fédérations)	3.659.057
— Réunions du Comité Directeur	1.154.176
(<i>à reporter</i>)	<u>13.195.088</u>

(1) Bulletin intérieur S.F.I.O., n°102 mai 1958, p.19-21

2) Organisation - Propagande générale - éducation.

	Fonctionnement	Action directe d'information, d'éducation et de propagande
— Documentation - abonnements, bibliothèque	462.579	—
— Déplacements d'orateurs, délégations diverses	—	1.189.593
— Achat de papier d'imprimerie	—	1.471.199
— Frais d'impression « Documentation Socialiste »	—	1.052.234
— Frais d'impression « Bulletin Intérieur » et suppléments ..	—	2.033.378
— Edition documents, affiches, brochures, tracts	—	3.204.473
— Frais d'envoi des imprimés ci-dessus	—	1.180.012
— Action ouvrière (C.N.O., G.S.E. « Cercles Jean Jaurès », etc ..	327.214	2.560.840
— Action paysanne (« Forces paysannes », conférences régionales)	242.895	1.742.895
— Fonctionnement des Commissions Nationales	324.424	—
— Subventions diverses (J.S., E.S., M.E.O., Femmes, Anciens, « Juin 44 », « Revue »	323.215	1.220.800
— Union Française et liaisons M. S. A.	78.740	700.206
— Education, stages éducatifs, échanges de Jeunes	—	800.000
<i>A reporter</i>	1.759.067	17.155.630

REPORTS

a) — Payé pour le compte des fédérations	209.567
b) — Administration générale	13.195.089
c) — Organisation, propagande générale, éducation : ..	
— fonctionnement	1.759.067
— action directe	17.155.630

3°) Budget de l'Internationale.

— Cotisations diverses	2.024.468
— Voyages internationaux	1.354.399
— Manifestations internationales	511.270
— Fonds divers (traductions de documents, etc)	150.921
	<u>4.041.061</u>
<i>A reporter</i>	36.300.413

4°) Salaires - Indemnités - Charges sociales - Impôts divers.

— Salaires, indemnités, charges, sociales....	28.163.839 (1)	
— Salaires, charges payés pour les Groupes parlementaires	6.556.673	
— Gratifications et retraites	581.200	
— Impôts sur les salaires et divers	961.586	
		<u>36.263.298</u>

5°) Modernisation matériel Secrétariat.

— Fr.		4.117.832
------------	--	-----------

6°) Subventions pour Elections partielles.

— En espèces ou en nature (tracts, affiches, bulletins)		1.432.168
---	--	-----------

7°) Agios.

— Fr.		3.820
------------	--	-------

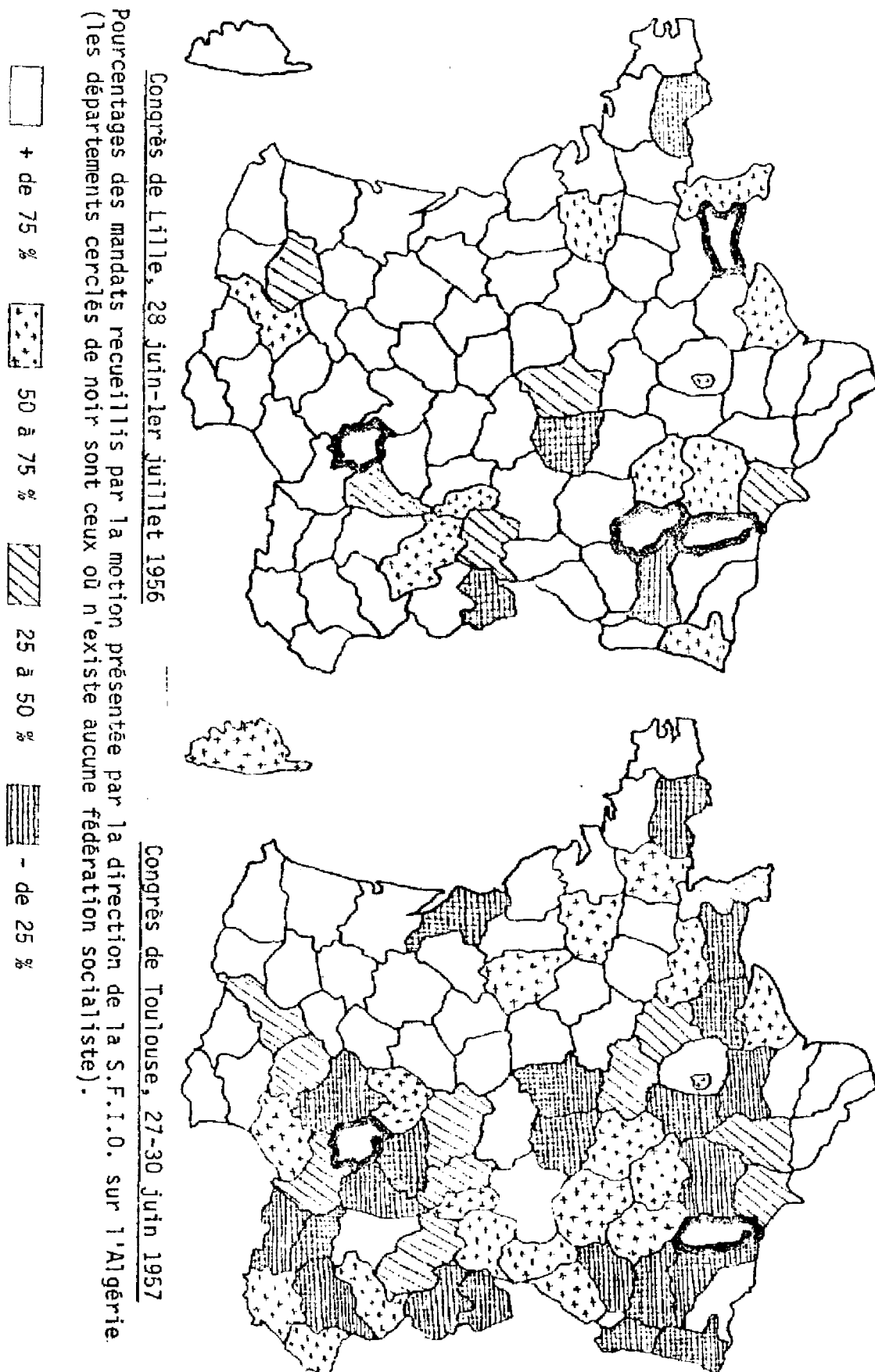
Report page précédente 36.360.413

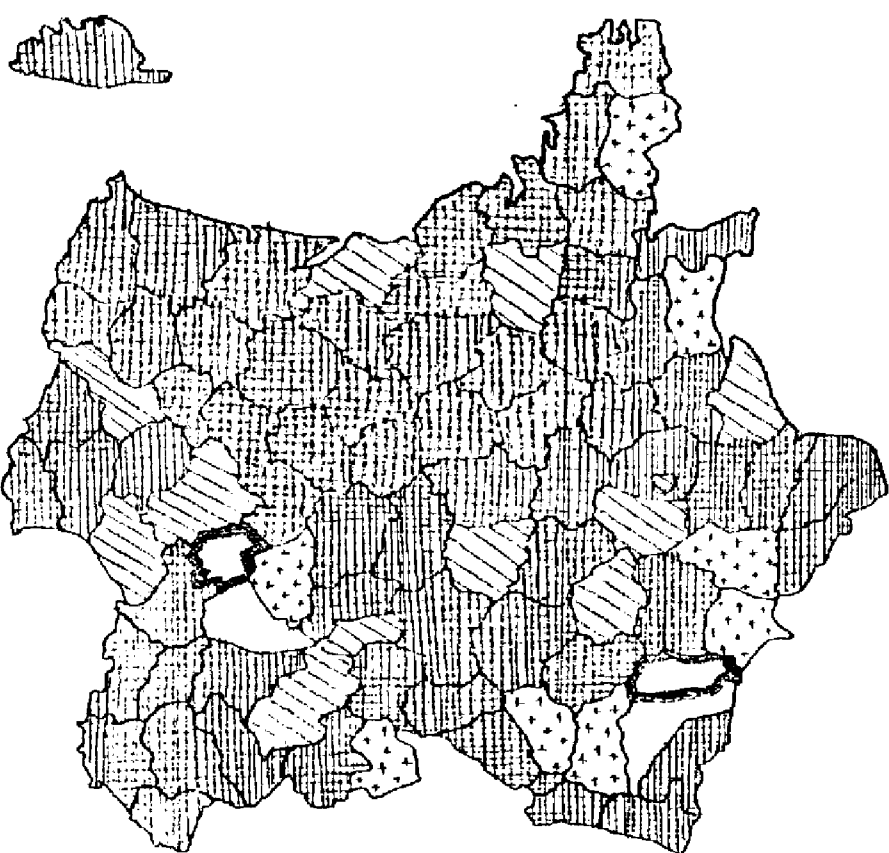
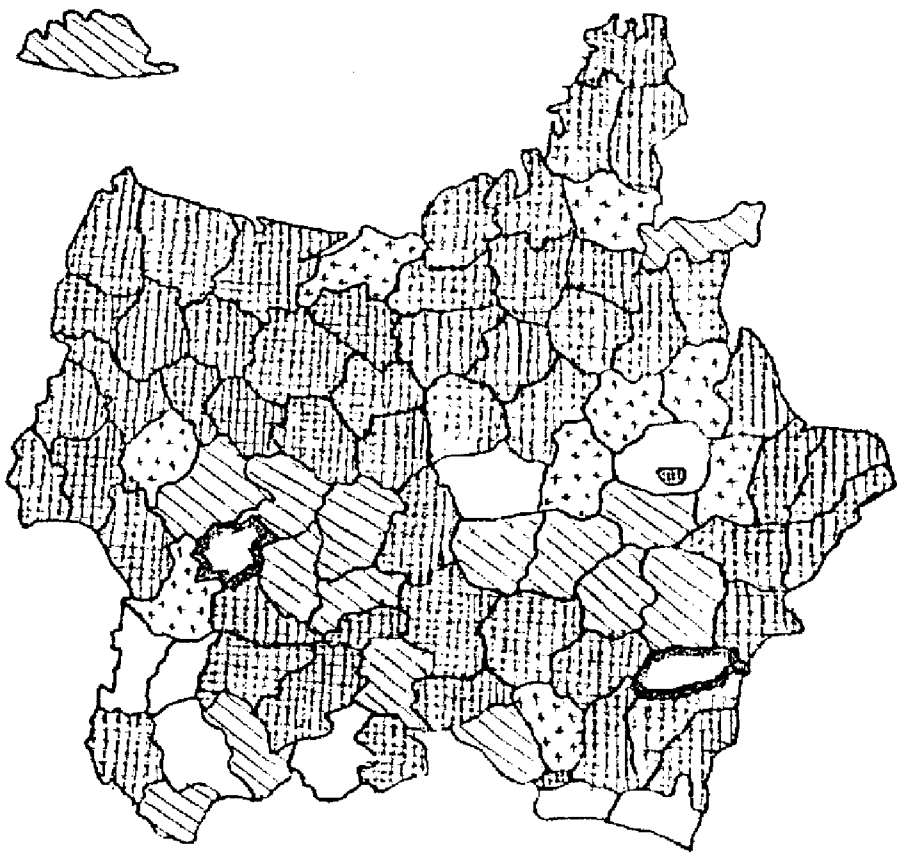
TOTAL DES DEPENSES .. 78.177.540

NOTA : (1) Le poste « salaires et charges sociales » peut se décomposer approximativement comme suit :

a) Administration générale	7.100.000
b) Organisation, propagande générale, éducation	17.000.000
c) divers services annexes	4.100.000

L'EVOLUTION DU RAPPORT DES FORCES INTERNES A LA S.F.I.O.





Congrès de Toulouse, 27-30 juin 1957. Pourcentages de mandats recueillis par les deux motions minoritaires (Defferre à gauche, Verdier à droite - Même légende que pour la page précédente)